

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

GLOSSAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE ET CADRAGE
THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I : CADRE SOCIOLOGIQUE DE LA POLITIQUE ET CONTEXTE
HISTORICO-POLITIQUE DES COMORES

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE : QUE CHERCHE-T-ON ET
COMMENT ?

DEUXIEME PARTIE : REALITES EFFECTIVES DE LA PRATIQUE POLITIQUE ET
RELIGIEUSE

CHAPITRE III : FONCTION ET STRUCTURE DE LA VIE SOCIETALE AUX
COMORES

CHAPITRE IV : PERENNISATION D'UNE STRUCTURE ANOMIQUE

CHAPITRE V : PRATIQUE DE L'ETHIQUE MUSULMANE

TROISIEME PARTIE : ESSAI D'ANALYSE ET SUGGESTIONS

CHAPITRE VI : ETAT MODERNE ET POPULATION MUSULMANE

CHAPITRE VII : SUGGESTIONS ET ALTERNATIVES

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

ANNEXES

LISTE DES ABREVIATIONS

BM : Banque Mondial

CNDRS : Centre Nationale De Recherche Scientifique

FAO: Food and Agriculture Organization

FMI: Fonds Monétaire International

NTIC : Nouvelle technologie de l'information et de la communication

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONEC : Office Nationale des Examens et Concours

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nation Unies

OP CIT : Option citée

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

RDA : Rassemblement Démocratique Africaine

TGV : Train à Grande Vitesse

SAGC : Société anonyme de Grande Comore

UNICEF: united Nations International Children's Emergency Fund

GLOSSAIRE

AHADITH : mot arabe, pluriel du nom hadith qui veut dire récit ou enseignement (Il est utilisé pour désigner les enseignements du prophète)

AMINA : mère du prophète Mohammad

BADRIY : phénomène magico-religieux qui sert à châtier un complice à l'aide des versets coraniques

BANDAMADJI LA DOMBA : un village de grande comore

CHIROMANI : habit qui symbolise la femme comorienne. Il couvre son corps entier et il est considéré comme habit d'honneur

CHIYONI : mot comorien qui signifie école coranique

DJAHILIYYA : obscurantisme ou époque d'ignorance

DJEDDAH : ville d'Arabie Saoudite

FAATH : conquêtes territoriales, ouverture du monde à l'Islam

FIKH : jurisprudence islamique

FOUDI : mot comorien qui veut dire maître, soit un enseignant d'école coranique, d'enseignement général ou même un sorcier

HIRA : caverne qui se trouve à la Mecque où le prophète Mohammad a reçu la première révélation

IBADAT : mot arabe, adoration

JIBREEL : l'Ange Gabriel, appelé aussi Saint-Esprit selon la tradition chrétienne

JIHAD : guerre sainte

KANDANI : camp militaire de Moroni

MADRASSA : école arabo-musulmane d'enseignement général

MALAYO-POLYNESIEN : dont l'ère d'extension ou d'origine couvre Madagascar, l'océan Indien, une partie du sud est asiatique et la quasi-totalité de l'océan pacifique

MAOULIDA : mot arabe qui veut dire naissance. Ici il s'agit de la célébration de la naissance de prophète

MDRU MDZIMA : expression comorienne qui signifie homme unique ou homme accompli

MEDINE : ville d'Arabie Saoudite

MONGOZI : mot comorien, guide

MUAMALAT : mot arabe, manière de vivre avec les gens

MZUNGU MUDU : terme comorien qui signifie un occident noir (péjoratif)

NTSAWENI : une ville de grande comore

SALAFISTES : fondamentaliste musulmans qui considèrent les textes et les lois de l'islam comme ils sont dictés à l'époque du prophète sans la moindre adaptation dans le temps.

Les « Salafistes » ont une conception synchronique de l'islam

SHIKOMORI : à la manière de comorien notamment la langue comorienne

ULAMA : mot arabe qui veut dire Savant. On l'utilise souvent pour qualifier les savants de la religion musulmane

UMMAH : communauté globale des croyants

WUGNAGNA : mot comorien qui signifie fraternité fondé sur l'entraide (similaire au « Fihavanana » chez les malgaches

INTRODUCTION

Tout le monde parle aujourd'hui de la politique et la religion. Ces deux termes suscitent à nos jours l'un des débats intellectuels qui intéressent la quasi-totalité de la population planétaire. L'histoire contemporaine montre à profusion que le phénomène de la religion vis-à-vis de la politique est très difficile. Il convient de reconnaître que ce débat remonte au XXe siècle où la question religieuse en France prend un caractère cynique sur l'offensif républicain vis-à-vis du catholicisme qui engendre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Autrement dit ; la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Etat et l'Eglise en France met fin au concordat de 1801.

A cet égard, force est de constater que ces dernières décennies le débat ne repose plus sur le catholicisme ou la religion en générale mais surtout sur la religion musulmane par rapport à la civilisation occidentale. Ce phénomène engendre des clivages sociaux en Europe, en Amérique et surtout dans certains pays africains où les régimes politiques jusqu'à nos jours connaissent une pérennisation du système colonial vis-à-vis des populations musulmanes à l'instar des Comores.

Choix du thème

Ce travail nous a paru d'autant plus intéressant que le sujet n'a été jusqu'à maintenant que peu abordé.

Le choix de ce thème repose sur le désaccord existant entre une population religieuse vis-à-vis d'un modèle politique incompatible à leur culture et/ou à leur conviction religieuse. Et pourtant ce même phénomène a suscité des conflits irrémédiables et des guerres civiles dans plusieurs pays jusqu'à nos jours, notamment les pays de l'Afrique du nord où leur système politique ne correspond pas à la culture locale.

Nous avons également choisi les Comores dans la mesure où ce pays de l'Océan indien présente des éléments pertinents identiques à ce phénomène. Il est probable que notre travail va susciter un débat intellectuel pouvant remédier la situation avant que des guerres civiles ne se reproduisent comme le cas de la Tunisie ou de l'Egypte.

Enfin, ce thème nous permettra d'approfondir notre savoir et de mettre en pratique sur terrain notre connaissance acquise tout au long de notre cursus universitaire, car la science n'est qu'une théorie vérifiée par le terrain. Ce dernier, constitue le seul moyen de tester la véracité de nos idées. Le terrain représente, dans les sciences sociales, le champ

de déploiement de l'idée beaucoup plus que les sciences de la nature où le laboratoire remplace le terrain.

Problématique

Tous ceux qui peuvent s'intéresser aux questions centrales de notre recherche, sont amenés à se poser la question suivante : Le modèle politique occidental est-il favorable pour gouverner la population comorienne en tant qu'une nation musulmane ?

Objectifs

➤ **Objectif global**

C'est pour mieux interpréter, analyser et comprendre le résultat de notre enquête afin de bien cerner les enjeux relatifs à la religion musulmane vis-à-vis du modèle politique occidental.

➤ **Objectif spécifique**

- Analyser qualitativement la dialectique gouverné/gouvernants dans le contexte d'une pratique politique occidentalisée vis-à-vis d'une population musulmane
- Mesurer objectivement à l'aide d'une analyse quantitative les rapports et/ou les écarts qui existent entre les projets gouvernementaux et la considération de la population face à ces projets en matière de croyance
- Comparer les performances de la pratique politique occidentalisée avec la civilisation arabo-musulmane par rapport à la culture comorienne.

Hypothèses

Dans cette phase, nous allons proposer des réponses liées à la question de notre recherche (problématique) qui étaient examinées lors de la descente du terrain. Les propositions des réponses ne sont pas données inconsciemment ou gratuitement, elles étaient construites plutôt lors de la documentation et de la pré-enquête. C'est par rapport à cette démarche que nous avons proposés que :

- L'influence du système juridique occidentalisé aux Comores favorise une dysfonction par rapport au contrôle social. Les normes sociales qui fondent ce contrôle sont dictées par des règles juridiques liées à la civilisation occidentale et sont en grande partie contradictoire aux valeurs de la religion

populaire. La quasi-totalité des citoyens font recours à la justice religieuse encore moins crédible officiellement, tout en considérant la justice occidentalisation comme un système de sacrilège

- Le système d'enseignement aux Comores obéit à la pérennisation d'une structure anémique instaurée à l'époque coloniale. Ce système d'enseignement de l'archipel répond à des exigences de l'esprit colonial, mais pas pour celles de la société comorienne pour lier les individus aux valeurs et aux normes sociales.
- Aux Comores, la civilisation occidentale a rendu bénéfique et cohérente l'exercice du pouvoir pour le maintien de l'archipel.

Problèmes rencontrés et limites de la recherche

Contrairement aux sciences dites exactes, les sciences sociales connaissent des difficultés sur le plan méthodique entre le chercheur et la « chose » recherchée. Lors de notre descente sur terrain, nous avons également soulevé quelques éléments qui marquent cette tradition de limites des sciences sociales. L'exemple ci-après précisera ce que l'on vient de dire.

Dans l'observation à la phase exploratoire, nous avons eu des difficultés majeures pour respecter l'objectivité de la recherche. Et comme le disait M. Grawitz : « *Il n'existe pas d'instrument de mesure, tels que le thermomètre ou le nanomètre, le plus souvent, c'est l'observateur qui est lui-même instrument, d'où la possibilité d'interférences de sa propre personnalité sur les résultats de l'observation, comme de l'interprétation*¹ »

Remarquons en suite que le financement de notre recherche était beaucoup plus modeste car il provient d'un aide familial mais pas d'un ONG ou d'un Etat. A ce sens, la volonté d'une recherche très avancée est limitée de ce modeste financement. Et comme l'a souligné également M Grawitz : « *Ce problème du financement exerce une influence capitale sur l'enquête, puisqu'il la conditionne et la limite*² ». Cependant, certaines difficultés n'ont pas été considérable à partir du moment où notre cursus universitaire nous a permis d'acquérir une connaissance valable au maintien de ce mémoire de maîtrise sur la gestion des difficultés de la recherche afin de pouvoir présenter des résultats fiables et scientifiques.

¹ M. Grawitz, Méthodes des sciences sociales, Dalloz, 11^{ème} Edition, Paris 2001, p.394

² Op. cit. p.552

Avec ce postulat posé, il serait loisible d'articuler ce modeste mémoire autour de trois axes fondamentaux qui permettraient d'éclairer le lecteur sur les principes composantes de la société comorienne que sur son fonction : nous allons souligner en premier lieu la présentation du terrain d'étude et l'approche théorique et méthodique de recherche.

Et en second lieu, nous allons essayer de préciser les réalités effectives de la pratique religieuse et politique.

Et enfin, nous entreprendrons une analyse et suggestion par rapport aux données recueillies.

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE ET CADRAGE
THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Il est pratiquement impossible de présenter, et plus encore de bien mener ce travail sans poser la thématique de la notion de « politique ». L'examen approfondi de notre discussion s'articulera autour de cette notion qui semble même l'élément moteur de notre travail. Et comme cet ouvrage se veut scientifique, pour leur part, la méthodologie nous permettra à bien escient la crédibilité de notre recherche en tant qu'effort scientifique.

CHAPITRE I : CADRE SOCIOLOGIQUE DE LA POLITIQUE ET CONTEXTE HISTORICO-POLITIQUE DES COMORES

Ce premier chapitre fera l'objet d'abord d'un éclaircissement du mot politique pour une bonne compréhension sur ses différents emplois tout au long de ce travail. Nous essayerons également de situer brièvement la politique française vis à vis de l'Afrique allant de sa colonisation aux éventuelles circonstances liées à son indépendance. Mais surtout, nous donnerons une importance particulière aux événements des pays d'Afrique du nord dans la mesure où ces pays musulmans représentent un contexte similaire que celui des Comores.

Section 1 : Notion de « politique »

1.1 Les emplois du mot « politique »

Pour comprendre le mot politique, il s'agit d'abord de savoir que la notion même est lourde de controverses. Le mot politique vient du grec « polis » qui veut dire cité. Et si on le prend à son sens neutre, au pluriel « ta politica », qui peut être traduit, les choses de la cité. Ce qui a trait à l'Etat, voilà ce qui est le terme politique dans son sens classique.

Dans une certaine manière, pour bien expliciter le mot « politique », quatre types d'emplois doivent être distingués. Parfois, il est employé comme synonyme. Dans d'autres cas, il sert à exprimer un jugement de valeur. Il est utilisé également pour distinguer les espèces à l'intérieur d'un genre. Et enfin, le terme est utilisé comme exercice du pouvoir.

1.1.1 Le mot « politique » employé comme synonyme

Le mot politique dans certains cas peut être facilement remplacé par un autre terme tout en gardant le sens. Il est donc claire, d'une part, qu'on peut parler de « politique de l'énergie », « politique des ordures ménagères », d'autre part, on peut évoquer la « politique de l'entreprise », « la politique de Mandela »

Les premiers exemples, le mot peut être remplacé par gestion de l'énergie ou des ordures ménagères. Les exemples du second cas, le mot qui sert à un synonyme est plutôt de stratégie ; la politique de l'entreprise.

1.1.2. Le mot « politique » utilisé comme jugement de valeur

Dans ce cas, l'emploi du mot « politique » sert à porter un jugement sur un phénomène quelconque. Et comme disait Daly Jazy dans son cours de sociologie politique : « *le terme politique utilisé (...) au féminin, il devient banal jusqu'à devenir péjoratif*³ ». Cela dépend surtout de la mimique ou d'un ton choisi, exemple : « c'est de la politique ! ». C'est une qualification négative vis-à-vis de la chose en question par l'individu qui parle.

1.1.3. Valeur classificatoire du mot « politique »

Ce troisième type d'emploi, comme Jean Marie Denquin le souligne « *s'observe lorsqu'on dit, par exemple, « un homme politique », « un discours politique » ou « un programme politique »* »⁴. En effet, dans ce troisième cas, aucun synonyme ne vient immédiatement à l'esprit pour remplacer l'adjectif, ni un sens péjoratif ne peut être attribué à ce sens. Pour cela, on peut dire que le substantif « politique » sert à donner une distinction à l'intérieur d'un genre. Ce qui est à retenir ici, ce que tous genres ne peuvent être qualifiés de politique comme le confirme ce passage « *sans justifications circonstanciées, des expressions comme « une table politique » ou « un dromadaire apolitique » sont perçues comme des non sens* »⁵.

1.1.4. Le mot « politique » comme exercice du pouvoir

Selon Josiane Gasnier, « *l'adjectif « politique » se dit de ce qui concerne le gouvernement de l'Etat, c'est-à-dire la conquête ou l'exercice du pouvoir. S'oppose à économie ou social. Exemple les partis politique* »⁶. Il souligne également, « *la politique (en tant que nom), est une théorie ou action qui concerne les procédés et les moyens à employer pour conquérir ou exercer le pouvoir dans l'Etat. Exemple, faire de la politique* »⁷.

³ D. Jazy, Sociologie politique, école polytechnique de Tunisie, Polycopié, 1995, p.28

⁴ Jean Marie Denquin, Introduction à la science politique, Hachette, 2^{ème} Edition, Paris, 2001, p.22

⁵ Jean Marie Denquin, op. cit.

⁶ J Gasnier, Lexique de philosophie, Hatier, Paris, 1998, p.123

⁷ Op. cit.

Dans ces deux cas, le terme désigne donc l'organisation et l'exercice du gouvernement de l'Etat c'est-à-dire toute action tendant à exercer le pouvoir au sein de l'Etat. Il semble enfin qu'on ne sait pas, positivement, ce qu'est le mot « politique ». Mais, si confusément que ce soit, on peut désormais distinguer les variations qui se manifestent de son domaine.

1.2. La politique franco-africaine

1.2..1 La politique française et l'Afrique noire

1.2.1.1. Bref historique de la colonie africaine

Depuis 1905, le territoire africain est complètement approprié par les nations européennes, hormis le Liberia et l'Abyssinie. La Grande Bretagne et la France en tant que deux puissances mondiales ont eu les plus grandes possessions, mais d'autres pays Européens ont conquis également des territoires africains. Face à cette emprise, l'Afrique a d'un côté souffert, à court et à long terme des effets de la colonisation et de l'impérialisme avec l'exploitation de ses ressources naturelles sans oublier le bouleversement social, culturel. Cette action d'intrusions a laissé place à un assujettissement politique, économique et culturel de l'Afrique face à l'occident.

Il est alors essentiel de souligner combien cette domination a engendré l'essentiel appauvrissement de l'Afrique et un essor de l'enrichissement économique de l'occident. L'assainissement de l'Afrique face à l'occident précède par l'esclavagisme suscité une ontologie particulière à cette population comme le souligne J. Ziegler : « *Le dominateur blanc détruit l'esclave jusque dans son identité la plus intime. Il lui vole tout, y compris son visage. Il pille jusqu'au reflet que son visage lui renvoie dans le miroir. L'idéologie du colonisateur postule l'inégalité ontologique entre les hommes. Elle impose un monde où le couple de l'esclave et du maître est promis à l'éternité. Le noir a vocation d'esclave, le maître celle de dire le monde, d'organiser la société, d'exploiter la terre* »⁸.

De cette manière, l'homme africain se voit automatiquement comme étant un instrument qui sert à satisfaire les besoins de colon selon la manière que celui-ci est formé. Dans ces séries de domination, l'occident a connu un élan économique dû aux pillages de l'Afrique et à son exploitation qui résulte au contraire un appauvrissement de ce continent.

Il convient de reconnaître que durant les années 1930, les puissances coloniales ont pris soins d'entretenir une minorité d'élites leaders formées dans les universités

⁸ J. Ziegler, *Main basse en Afrique*, Edition du seuil, 1998, p.86

occidentales et familières avec des idées comme l'autodétermination. Ces leaders ont mené une véritable bataille pour la marche vers l'indépendance et pour l'indépendance elle-même à savoir, Kenyatta (Kenya), Kwam Nkrumah (Ghana), Léopold Sedar Senghor (Sénégal) et Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

1.2.1.2. L'indépendance de l'Afrique noire

Dès le 14 Août 1941, Roosevelt et Churchill avaient affirmé, dans la charte de l'Atlantique : « Chaque peuple a le droit de choisir la forme du gouvernement sous laquelle il doit vivre ». Face à une telle opportunité, en 1942, Kwam Nkrumah, après être élu président des Etudiants africain à l'université de Pennsylvanie aux Etats-Unis, il agit en tant que porte parole du continent africain, il dénonce le colonialisme par ces propos : *« la cause des africains est partout une avec la cause de tous les peuples du monde, descendants des africains (...) unité, liberté, indépendance, démocratie, cela devrait être notre mot d'ordre, notre idéal (...) le temps est venu de nous rappeler notre mère Afrique et de bâtir, pour elle un futur glorieux et indépendant⁹ »*.

Durant ces années, la prédilection pour l'indépendance est constatée par tout comme en Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny engage une campagne qui lutte contre le travail forcé puis fonde en 1946 le RDA (Rassemblement Démocratique Africain) qui se marquait beaucoup plus anticolonialiste qu'indépendantiste. Il est considéré en Côte d'Ivoire comme le père de l'indépendance. Et paradoxalement il a tout fait pour préserver une communauté qui maintenait les liens forts et institutionnels entre l'Afrique et l'Occident.

Il est lui-même l'inventeur du néologisme « Françafrique » dont certains considèrent ce néologisme comme étant une politique fondée sur la corruption, les ventes d'armes et le détournement de fonds.

Cette politique pérennise l'obédience des dirigeants africains vis-à-vis de l'occident. En dépit de cela, Félix Houphouët-Boigny est considéré au Côte d'Ivoire comme le « magicien invisible » et « bélier défenseur du peuple ». De son côté, Kwame Nkrumah était appelé par les ghanéens l'osagyefo « le faiseur de victoire ». Tandis que, Jamo Kenyatta qui fut président de l'Etat indépendant de Kenya après sa mort en 1978, est nommé le Mzée « l'ancien », le « vieux lion », c'est-à-dire l'homme d'expérience qui ayant acquis la sagesse et la lucidité.

⁹ The African interpréter, été, 1943

Ces grandes personnalités ont contribué en quelques sortes à la renaissance de l'Afrique jusqu'à attendre l'année 1960 qui a été « l'année de l'Afrique » car elle a mené le destin de plusieurs pays africain à l'indépendance et à la reconnaissance internationale en tant qu'Etats.

Citons entre autres le Mali qui était proclamé le 20 juin 1960, le Sénégal qui est libéré le 20 Août 1960, celle de Congo connue le 30 Juin 1960, celle de Madagascar le 26 Juin 1960. Cette vague d'indépendance inaugurée en 1957 à Ghana (ancien Gold Coast) marquait une troisième phase de la décolonisation après celle de l'Asie et l'Afrique du Nord.

1.2.2. La politique occidentale et l'Afrique Maghrébine

1.2.2.1. Bref historique de la colonie de l'Afrique maghrébine

D'abord, on a choisi de traiter séparément l'Afrique du nord de l'Afrique subsaharienne dans la mesure où cette région du nord représente un aspect essentiel de notre sujet. Cet aspect est plus précisément la pratique politique influencée par le modèle politique occidental par rapport à une population musulmane.

De prime à bord, le contexte colonial pour le cas de la Tunisie c'était au départ un traité appelé traité de Bardo conclu le 2 mai 1881 entre le Bey de Tunis et le Général Bréart commandant le corps expéditionnaire français pour consentir à une occupation française temporaire pour assurer le maintien de l'ordre. Le traité postule que les troupes françaises occuperont la Tunisie pour garantir le maintien de l'ordre que la France se chargera de la protection des intérêts tunisiens à l'étranger et qu'elle sera représentée en Tunisie par un ministre résident. Le traité reconnaît automatique l'établissement du protectorat français en Tunisie. Ce protectorat peut être à l'origine de profonds changements politiques et sociaux en Tunisie mais on peut dire que la Tunisie se soit occidentalisée dès 1861 avec l'adoption d'une constitution qui reflète la logique occidentale, et qui bafoue en quelque sorte l'institution de l'Empire Ottoman auquel la Tunisie est toujours rattachée.

S'agissant de l'Algérie, les français sont intervenus en 1830, c'est seulement en 1834 que le gouvernement de Louis Philippe finit par se résoudre à une occupation définitive. Ce n'est qu'en 1848 que l'Algérie est proclamée territoire Français et divisée en trois départements : les colons qui constituent une élite privilégiée qui développe de grands domaines commerciaux ; la majorité des colons également qui est constituée par des fonctionnaires et des petits exploitant agricoles et un troisième département est basé pour

les algériens musulmans qui étaient majoritairement non-instruits. Force est de constater qu'avec le temps, la population musulmane accroit considérablement qui s'écarte beaucoup plus en nombre par rapport à la communauté occidentale. Autrement dit « *d'importants problèmes s'y posaient ou commençaient à s'y poser. Ils allaient prendre une acuité croissante au fur et à mesure que le temps passait. L'un des plus importants, quoique peu pris en considération vers 1930, est celui de l'accroissement de la population musulmane (...) le nombre (des européens) va décroître de 65 000 en 1932 à 32 000 en 1936, alors que la population musulmane atteindra en 1936 le chiffre de 6 160 930 individus*¹⁰ ».

Toutefois, il va de soi que la communauté occidentale (minoritaire) ayant des moyens financiers importants ne favorise pas la population musulmane par peur d'éclipser leur domination à l'intérieur du pays. Par conséquent, la constatation de deux classes antagonistes entre classe supérieure et classe inférieure s'avère évident. Cette infériorité pose à son tour les problèmes des rapports entre les deux communautés en présence.

Dans le cadre de Maroc, la France ne s'établissait pas seulement parce que l'Espagne y était déjà. Elle avait conclu avec la France un accord secret le 03 octobre 1904 pour occuper une zone dans le nord du pays qui lui serait réservée, cet accord est tenu au cas où la France souhaite s'installer au Maroc. Ce n'est que le traité du 27 novembre 1912 entre la France et l'Espagne qui définissait définitivement les limites de cette zone. Au cours du temps que la France instaure son administration coloniale qui semblait être plus directe et stricte, à l'image de celle qui existe en Algérie. Contre ce nouvel état de fait, des émeutes éclatent aux pays pour le retour d'une administration arabe. Les propos se tenaient par les manifestants en accusant la France de vouloir diviser le pays pour mieux instaurer son autorité.

Il apparaît clairement que «selon les réformistes, la décadence du monde musulman est due à ce qu'au cours des siècles, la religion musulmane a subi de déformation qui l'ont singulièrement affaibli. Le vrai remède à cette situation consiste à revenir à la pureté primitive de la doctrine et de la pratique par une étude approfondie des sources essentielles que sont le coran et la tradition prophétique. A la même époque, une seconde tendance des marocains se forme avec Ahmed Balafrej, un étudiant de Rabat. Cette tendance est beaucoup plus politique et moins religieuse que la précédente : « *c'est la tendance des évolués qui ont reçu une éducation française, sont imbus d'idées française et tout*

¹⁰ Robert Le Tourneau, Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulman, Armand, Colin, 1962

naturellement amenés à comprendre la situation de leur patrie avec l'idéal de liberté que leur ont inculqué leurs maîtres »¹¹.

Il convient de reconnaître qu'à la même époque se constitue le comité d'action marocaine fondé en 1943 avec Ahmed Balafrej.

Il serait fort injuste de parler de l'Afrique du Nord sans avoir souligné un contexte historique, bref qu'il soit, de l'Égypte. Parlant d'une domination, en 1517, l'Égypte est conquise par les troupes de sultan Ottoman. L'Égypte demeure sous la domination de l'Empire Ottoman jusqu'après la première guerre mondiale. En 1757, Ali Bey dirigeant mamelouk prend le titre de chef de corps et proclame son indépendance vis-à-vis du Sultan Ottoman.

A la libération de l'Égypte à l'Empire Ottoman, le pays décline et les trente dernières années du XVIII^e siècle sont marquées par des maladies et des famines. Cette situation favorise la mainmise des Européens qui bénéficie d'avance un système des capitulations sur tout le territoire de l'Empire Ottoman. Les Européens prennent enfin le contrôle du commerce. A cet égard, l'Égypte commence à subir l'influence européenne.

Après la construction du canal de Suez inauguré en novembre 1869, le Budget du pays est grevé. Face à une telle situation, bien que l'Égypte trouve sa position stratégique sur les routes commerciales maritimes, néanmoins, elle va y perdre son indépendance accordée par l'Empire Ottoman. En bref, les britanniques se sont bien installés et l'Égypte a connu officiellement le protectorat britannique en 1914. Il est à retenir que ce protectorat avait été supprimé quand l'Égypte était devenue un royaume. Néanmoins, la Grande Bretagne s'accordait le droit de gérer la défense et les affaires étrangères du pays. La domination européenne entraîne enfin dans l'ensemble du monde arabo-musulman une réforme religieuse et une renaissance culturelle conduisant à l'essor du nationalisme.

1.2.2.2. Brève chronologie de l'indépendance de l'Afrique maghrébine

Des années de domination et d'emprise coloniale, le Maghreb d'Afrique se forge des idées et des moyens pour échapper à la mainmise européenne.

D'abord, le cas de l'Algérie semble être isolé par rapport au conflit franco-algérien sur la marche vers l'indépendance. Notons que cette marche a suscité un violent conflit de 8 ans qui a opposé l'Algérie à la France. Cette guerre demeure la plus longue et la plus sanglante des guerres d'indépendance auxquelles la France ait été confronté.

¹¹ ROGER, Le touneau, op. cit

Le 18 mars 1962, on a proclamé un cessez-le feu envisagé le lendemain. Le 01 juillet 1962 aura lieu le référendum d'auto détermination avec 99,7% en faveur de l'indépendance.

Après 132 ans de colonisation française, l'indépendance est proclamée le 05 juillet 1962.

Pour le cas du Maroc, le 02 mars 1956, la France reconnaît la fin du protectorat instauré sur le sultan du Maroc en 1912. Ainsi, le pays devient indépendant et le souverain transforme son titre de sultan en celui de roi sous le nom de Mohamed V. Le 7 mars 1956, il annonce à son peuple le retour à l'indépendance. L'Espagne à son tour reconnaît l'indépendance du Maroc le 7 avril 1956.

Dans le cadre de Tunisie, après soixante quinze ans de protectorat français, elle accédait à la situation d'Etat souverain et maître de ses destinées le 20 mars 1956. La France reconnaît donc l'indépendance de la Tunisie 18 jours après avoir reconnu celle du Maroc. Habib Bourguiba fut le premier chef du gouvernement après les élections d'avril 1957.

Enfin, concernant l'Egypte, le protectorat britannique établi en 1914, avait été supprimé en 1922 et laissait place à un régime monarchique en Egypte. Mais la Grande Bretagne se réservait le droit de gérer la défense et les affaires étrangères du nouveau royaume. Le 18 juin 1953, la république d'Egypte est proclamée après le coup d'Etat des officiers libre dirigés par Mohamed Naguib et Gamal Abdel Nasser. Il est remplacé deux ans plus tard par Gamal Abdel Nasser. Ce n'est qu'en juillet 1956 que Nasser est officiellement élu président.

1.2.2.3. Les printemps arabe de 2011 : une révolution démocratique ou religieuse ?

Un dernier point mérite d'être souligné, celui du printemps arabe en 2011 qui a modelé la vision politique et sociale de cette région.

Le printemps arabe peut être considéré comme étant l'ensemble de contestation populaire d'ampleur et d'intensité très variables qui se produisent dans différents pays du monde arabe à partir de décembre 2010. Ces événements ont débuté lorsqu'un marchand ambulancier de fruits et légumes âgé de 26, appelé Mohamed Bouazizi s'immole par le feu en réaction au harcèlement des autorités de police. Par la suite, mardi 04 janvier 2011, Mohamed Bouazizi meurt de ses blessures à l'hôpital. Après à peine un mois, la population tunisienne a fait la révolution qui a entraîné une série de révoltes dans la quasi-totalité des

pays arabes et dans l'ensemble des pays de l'Afrique maghrébine à l'exception de l'Algérie. Plus précisément les manifestations populaires se sont produites en Tunisie, en Egypte, au Maroc, Yémen, Lybie, Bahreïn, Syrie, etc.

Il est donc clair que les révoltes qui ont démarré en Tunisie avaient pour causes principales le chômage, la précarité, les écarts considérables des inégalités, cependant l'immolation de Mohamed Bouazizi a joué un rôle déclencheur sur le processus de la révolution en général.

Ainsi, « *beaucoup des diplômés issus de cursus universitaires, dans le secteur tertiaire en particulier, se sont retrouvés déclassés une fois sur le marché de l'emploi (...) un déclassé généralisé particulièrement mal vécu par des populations où la nouvelle génération était la première à accéder à l'enseignement supérieur : c'est le cas en particulier des régions du centre, où se trouve Sidi Bouzid* »¹². Cet opportunisme révolutionnaire a engendré des conséquences différentes d'un Etat à l'autre.

En Tunisie et en Egypte, les révolutions ont occasionné au renversement de l'ancien pouvoir. Au contraire, en Lybie et en Syrie, les soulèvements se sont transformés en guerre civile qui persiste jusqu'à nos jours. Par ailleurs, nous allons essayer de tourner notre regard sur le contexte des Comores dans la mesure où ce pays majoritairement musulman vit sous l'influence de la domination occidentale

Section 2 : Histoire Sociopolitique des Comores

2.1. Présentation de l'archipel des Comores

Dans le nord du canal de Mozambique, à mi-chemin entre l'Afrique orientale et Madagascar se situe l'Archipel des Comores qui se compose de quatre îles. Avec une superficie totale de 2 236 km², les Comores comprennent la Grande Comores, Mohéli, Anjouan et Mayotte.

Pour plus de détail, la Grande Comore est la plus vaste de toutes (1 148 km²)¹³ c'est aussi la plus septentrionale, la plus proche de l'Afrique (à 700 km de Dares-Salam et à 300 km de Porto Amélia en Mozambique). Elle mesure environ 70 km de long sur 30 km de large. Son relief est constitué par deux grands massifs : au nord une chaîne de montagne dentelée culminant à 1 087 m et au sud le volcan de Karthala d'où le dôme à 3 km de diamètre. L'activité de ce volcan n'est point éteinte.

¹² Marion Sollety, Le chômage des diplômés, moteur de la révolte tunisienne, Le Monde, 7 janvier 2011

¹³ Soit une superficie égale à celle des 3 autres îles.

Chaque île possède cependant son originalité physique. Anjouan avec 424 km², il se situe à 150 km de Mayotte et à 80 km de la Grande Comores. Quand à Mohéli avec son 290 km² demeure la plus petite des quatre îles. Son point culminant est de 790 m. Enfin, Mayotte se situe à 200 km de Madagascar. Cette île est la plus ancienne de toute. Ses plus hauts sommets dépassent seulement les 600 m.

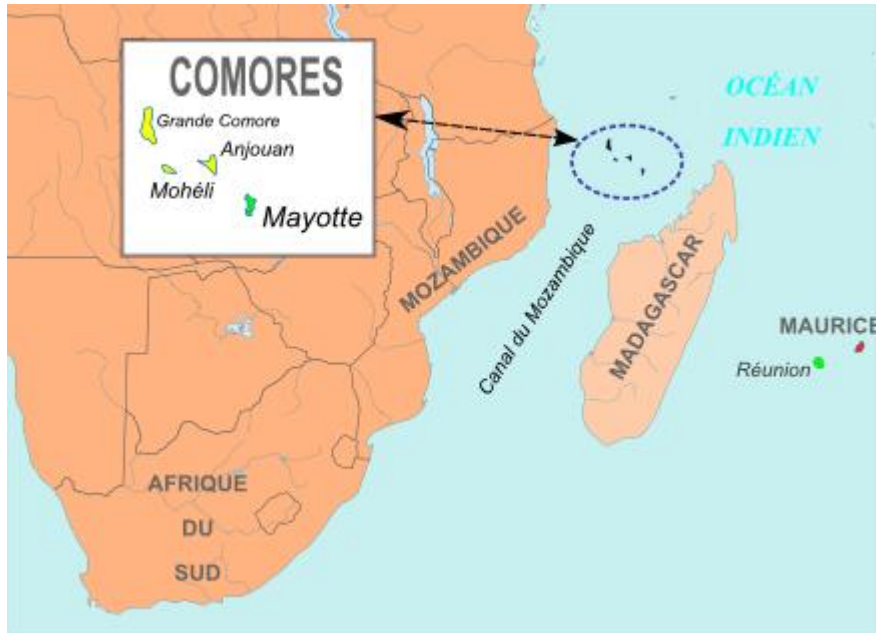
Les îles Comores ont un climat tropical maritime, caractérisé par deux saisons distinctes : les îles des Comores ont en effet une saison chaude et humide entre décembre et avril, et une saison relativement fraîche et sèche entre mai et novembre. La pluie se met à tomber en janvier, s'accompagnant parfois d'un cyclone tropical. Pendant l'été¹⁴, souffle d'une manière assez constante le vent du Nord, le « cascassi ou assihazi » qui est la mousson hivernale asiatique réchauffée et humidifiée au cours de sa longue trajectoire sur les mers tropicales et équatoriales. La température moyenne de l'été varie entre 25 et 35 °C sans grands écarts diurne, entre 3 et 7 °C selon l'altitude. L'été est aussi la saison des cyclones tropicaux. Les vents violents, les énormes chutes de la pluie, les raz-de-marée qu'ils provoquent en font ces dernières années une menace redoutée. Ils se concrétisent parfois en désastres, pertes de bétail et de vies humaines. L'arrivée de la mousson s'opère vers avril-mai, le « coussi ou houssi »¹⁵ entraîne une forte diminution de la pluviosité (entre juin et juillet) et une baisse de température en moyenne de 25°C.

Aux Comores, la population en 2008 était de 652 202 habitants, soit une densité moyenne de 318 habitants au km². La population rurale représente 90% de la population en générale. La population est majoritairement musulmane estimée à plus de 99% d'obédience sunnite chaféite, mais le culte est marqué par une forte pratique du chiisme introduit par les chiraziens qui ont occupé l'archipel avant même la colonisation. Il convient de souligner qu'on constate une minorité chrétienne de culte catholique au sein de l'archipel.

La plupart des écrivains rapportent que la population adopte une attitude très tolérante vis-à-vis des autres religions et des étrangers installés dans le pays.

¹⁴ Qui correspond à l'automne et l'hiver en France

¹⁵ Qui correspond à l'automne et l'hiver en France



2.2. Les Comores avant l'intervention française

Il semble que l'archipel des Comores était peuplé depuis le VI^e siècle par des malayo-polynésien. Mais avec une faiblesse des recherches très poussées des géographes et des historiens comoriens, les données qui traitent des sujets analogues se limitent très souvent à l'arrivée des chiraziens. Et pourtant « *le site de sima (île d'Anjouan) des tessons de poterie ont été récemment mis à jour et analysés au carbone 14. Le résultat semble indiquer que les Comores sont habitées au VI^e siècle de notre ère par un peuple malayo-polynésien. Il se peut qu'alors des proto-malgaches, en route pour Madagascar, aient transité par les Comores* »¹⁶. Il est certain que les traces éthiques religieuses, linguistiques ou sociologiques de ce groupe ont totalement disparus.

Pour leur part, ce sont les swahilis qui dans leur extension des rivages de l'Océan Indien Occidental s'installent aux Comores au VII^e siècle après l'occupation inédite des Malayo-polynésienne. Les Swahilis mettent en place une organisation sociale et politique proprement africaine avant l'occupation des arabes. Cette organisation était régie par le « mafe »¹⁷. Ce terme de signe les doyens qui sont les chefs des grandes familles ou des villages. Les « mafe » laissent la place assez rapidement à des « Mabedja » qui forment une chefferie dirigeante des chaque village. Il est à retenir qu'un groupe des portugais reste peu de temps aux Comores au XV^e siècle (1500-1505), mais leur influence a été quasiment nulle.

¹⁶ VERIN, « Les antiquités de l'île d'Anjouan », Mémoire de l'académie malgache

¹⁷ Pluriel du mot « fey », titre de chef répandu sur la côte orientale de l'Afrique

A l'arrivée des chiraziens (perses) au XVI^e siècle, mettent en place une organisation de type arabe (sultanat) à la place de l'organisation africaine. Ce sont eux en tout cas qui donnent leur nom à l'archipel. Selon certains, « COMORES » vient de mot « DJUZ-IL-KAMAR » qui signifie littéralement « île de la lune ». L'expression fait allusion à la proximité de la lune par rapport à l'archipel. Selon d'autres, « Comores » veut dire « KOMORO » qui veut dire : « Là du feu » désignant le Karthala, et par extension tout l'archipel.

A l'arrivée de ces Arabes, on se trouve en face d'une société islamisée, à caractère aristocratique. Les descendants des anciens Mafe (chefs), et des envahisseurs arabo-chiraziens forment la classe noble, celle des « Faoumes ». La plupart de ses membres revendiquent le titre de « Said », c'est-à-dire, descendant du prophète ou « Charif ». C'est au sein de cette caste que se désignent les sultans dont la charge se transmet en principe en ligne matrilineaire (c'est-à-dire le fils de la sœur qui hérite). C'est dans la noblesse que les sultans désignent les chefs religieux (cheikh), les chefs des villages et les chefs de l'armée.

L'influence des chiraziens reste aussi considérable. On dit souvent que ce sont les chiraziens qui ont introduit l'Islam aux Comores. Ce qui est à constater, est que sur le plan social et politique la structure du peuple comorien est complètement modifiée. En effet, à l'ancienne chefferie traditionnelle bantou, gouverné par un chef (mafe) se substitue une organisation en sultanat.

Enfin, au dessous de la caste supérieure (mixité des princes indigènes et nobles arabes) existe une classe d'hommes libres de provenances diverses : esclaves affranchis, étrangers établis (arabes ou malgaches) dans les bourgades. Ils disposent une influence politique réduite. La France va de son tour leur donner de l'importance, en s'appuyant sur eux pour établir la colonisation de l'Archipel.

2.3. Les Comores à l'époque coloniale

Dès le milieu du XIX^e siècle, les puissances européennes en particulier le Royaume-Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne s'engagent dans une politique d'expansion coloniale.

Dans le contexte comorien, c'était le sultan d'Anjouan Abdallah 1^{er} qui se rendait, en 1816 sur l'île Bourbon (l'actuel l'île de la Réunion) pour solliciter la protection de Louis XVIII aux divisions internes et à la menace malgache au sein de l'île. C'est pour cette opportunité que la puissance française se permette d'intervenir dans les affaires politiques des souverains locaux. Le 25 avril 1841, à la suite de la signature d'un traité,

Mayotte qui était conquis par le sultan Andrian Tsouli devient protectorat français. Par la suite, Andrian Tsouli commence à perdre la légitimité de son pouvoir à la présence de la France. En 1866, la France établit un protectorat sur Anjouan avec une difficulté de sultan Saidi Abdallah Ben Salim qui manifeste de l'hésitation mais sans succès face au marine que la France utilise pour s'imposer face au sultan. Successivement, le 24 juin 1886, le sultan de grande Comores, qui a réussi à unifier l'île sous l'égide de la France, accepte, sous la pression de passer sous protectorat Français. Mohéli l'était également dans cette même année. N'est qu'en 1904 que le rattachement juridique officiel se fait à l'ensemble des îles.

Dans cette époque, on peut considérer que la France a joué un rôle unificateur vis-à-vis de l'archipel à l'exclusion de Mayotte qui l'a rattaché par la loi du 25 juillet 1912 à la colonisation de Madagascar. Au fil du temps, la France a lié les autres îles au système colonial malgache. S'agissant du détachement, les Comores obtiennent en 1946 une autonomie administrative vis-à-vis de Madagascar, et Dzaoudzi est considéré comme capitale du nouveau territoire. A partir de cette année, les Comores sont représentées directement au parlement français pour la première fois séparément de Madagascar, et acquièrent une certaine autonomie administrative grâce notamment à l'initiative du député Saïd Mohamed Cheikh.

Fin décembre 1961, Saïd Mohamed Cheikh devient président du conseil de gouvernement. En 1966, Saïd Mohamed Cheikh a transféré la capitale des Comores de Dzaoudzi à Moroni. Ce transfert de la capitale est sans doute l'évènement qui divisera Mayotte et la Grande Comores d'une part, et une réplique à la décision de Mayotte de s'écarter à l'ensemble du pays d'autre part. Mayotte devient un territoire français d'outre-mer en 1958.

2.4. La marche vers l'indépendance

Quand l'année 1960 est considérée comme l'année de l'Afrique dans le processus de l'accession à l'indépendance de la quasi-totalité des pays africains, cependant les Comores ne figuraient pas sur la liste des pays dont la déclaration sur l'octroi à l'indépendance est accordée. Ce n'était qu'en aout 1972 que le comité spécial de l'ONU inscrit l'archipel des Comores sur la liste des territoires auxquels s'applique la « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance ». L'année 1973 en juillet est consacrée sur la future indépendance dans l'amitié et la coopération.

Les Comores se prononcent en dehors d'un accord jugé valable par la métropole, le 22 décembre 1947 avec 95,5% en faveur de l'indépendance, hormis celle de Mayotte laquelle fut proclamée 2 ans après. Et c'est-à-dire que le 8 janvier 1976, Mayotte choisit le rattachement à la France en votant pour le « oui » à 99,42%. Elle devient ainsi une collectivité territoriale française. L'ONU tenta de déclarer nul ce référendum le 6 février 1976, cependant, la France impose son veto¹⁸.

D'ailleurs, avant ce référendum, les mahorais en 1972, était préparés idéologiquement pour rester définitivement français. Ainsi s'exprime un représentant de la France à Mayotte de cette manière : « *Mayotte Français depuis 130 ans, peut le rester pendant autant d'années si elle le désire. Les populations seront consultées dans ce début et il sera procédé, à cette occasion, à un referendum île par île* ».

C'est par cette injustice de droit international d'un vote île par île au sein d'un même pays que la France a pu conserver Mayotte. Face à cela, l'histoire des îles se sépare après le refus de la France d'accorder l'indépendance à l'ensemble de l'archipel. C'est par cette décision confirmée par le parlement français le 03 juillet 1975 qui a permis à Ahmed Abdallah de riposter en proclamant l'indépendance le 06 juillet 1975.

Il est devenu le 1^{er} chef de l'Etat des Comores en favorisant la succession à l'indépendance qui qualifie de nécessaire avec ou sans le consentement français.

Enfin, cette fermeté héroïque a mis fin à la domination coloniale, cependant il doit être admis que cette indépendance a signifié également l'éloignement de Mayotte. Cette dernière en étant majoritairement musulman, la France a mis en place un système juridique mixte au sein de l'île jusqu'en 2001 pour bien maîtriser la population :

- Un statut de droit commun soumis à l'administration, aux tribunaux et aux notaires, comme en métropole
- Un statut personnel, lié à la structure islamique, réservé aux mahorais musulmans. La justice est rendue par des cadis qui s'appuyaient aux textes coraniques.

¹⁸ Ce veto de la France fut la première de son histoire

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE : QUE CHERCHE-T-ON ET COMMENT ?

Pour tenter d'entreprendre ce cadre, on se tient d'opérer une démarche simple et significative tout au long de ce chapitre. Ce pendant, nous n'allons pas illustrer successivement et entièrement les étapes de la recherche, mais comme l'ont souligné Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy : « *Pour celui ou celle qui s'engage dans une thèse de doctorat dans une discipline de sciences sociales, toutes les phases d'un processus de recherche scientifique devront être effectuées de manières approfondies. Par contre, celui ou celle qui effectue un travail de master moins ambitieux pourra s'appuyer utilement (...). Sans pour autant effectuer les étapes dans toutes leurs implications* »¹⁹.

Section 1 : Exploration empirique et ethnométhodologie

1.1 Documentation et recueil d'informations

En rapport de notre objectif de recherche, le rôle incontournable des documents nous a permis d'une part à compléter, rectifier et appuyer les hypothèses et d'autre part, à analyser les documents, surtout de l'histoire coloniale des Comores et des pays musulmans de l'Afrique maghrébine, de la considération religieuse, de la pratique culturelle. Mais également, les archives liées à la structure de gouvernance dans l'archipel nous ont aidé à expliquer scientifiquement l'interprétation que les enquêtés donnent comme élément de réponse. L'étude comparative de la pratique politique de l'Afrique maghrébine et à l'indépendance de l'Afrique subsaharienne sont beaucoup plus jalonnées par une pertinente documentation qui nous a permis de situer le sujet sur le plan international que continental.

1.2. Pré-enquête

Pour bien poser une problématique et surtout à construire des hypothèses qui soient valides, fiables et justifiées, on était obligé de procéder à cette phase de terrain qui semble indispensable pour la rigueur scientifique. Un travail de recherche comme celui-ci, d'un domaine d'étude assez vaste, la pré-enquête nous était indispensable pour ne pas se perdre en cours de recherche.

Il nous était également utile de tester les questionnaires auprès de quelques individus figurant pas à notre échantillon de recherche dans l'objectif de remanier l'ordre,

¹⁹ Luc Van Campenhoudt et R Quivy, Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, 4^{ème} Edition

et surtout de pouvoir sortir d'autres variables qui ne sont pas répertoriées d'avance et qui seront indispensables pour l'analyse qualitative.

1.3. Méthode de recherche adoptée

Par rapport à la méthode de recherche, nous avons élaboré la méthode qualitative et quantitative à la fois. Cependant, nous avons donné d'une part une grande importance sur l'approche qualitative. Le choix de cette méthode est en rapport de la question de recherche puisque les données recherchées sont en grande partie difficiles à mesurer objectivement. C'est à cette condition qu'on a priorisé la démarche qualitative. Et d'autre part, comme on vient de le souligner, nous avons utilisé la méthode quantitative comme étant une méthode complémentaire afin de présenter certaines données quantifiables. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'on a procédé à des techniques de recueil de données à la fois qualitatives comme l'entretien libre, l'observation participante, et à une technique de recueil de données quantitative qui est l'entretien dirigé avec questionnaire.

1.4. Techniques vivantes

1.4.1 L'entretien libre

Le mot entretien est un rapport de deux personnes dont l'une cherche des informations et l'autre les transmet pour un sujet prédéterminé.

Il existe plusieurs types d'entretien en sciences sociales. Cependant, nous nous sommes limités sur l'entretien dirigé avec questionnaire et l'entretien libre.

Ce dernier, on l'a utilisé pour que les enquêtés nous donnent librement leur point de vue par rapport à la pratique politique exercée par le gouvernement des Comores. Notons que ce type d'entretien nous a permis à vérifier l'affirmation ou l'infirmité de nos hypothèses préétablies. Les ménages ainsi que les autorités locales ont librement fourni les informations qu'ils savent en rapport du sujet.

1.4.2 L'entretien dirigé

Ce type d'interview comme le souligne Omar Aktouf : « *C'est la forme d'interview où le degré de liberté est le plus réduit. C'est presque un questionnaire que l'on fait passer oralement. Toutes les questions sont prévues. Le but visé avec ce type d'entretien est la*

vérification de point précis ou le recueil d'éléments d'informations de détail »²⁰. Dans ce sens, nous avons rédigé un questionnaire constituant une liste de questions simples et claires destinées aux enquêtés pour recueillir des informations diverses en rapport du sujet. Dans ce technique (d'entretien dirigé), on a dirigé les enquêtes vis-à-vis d'une série des questions brèves pour avoir le maximum d'informations.

1.5. Observation participante

Cette technique d'observation est sans doute l'une des difficultés majeures de la méthodologie en sciences sociales. La difficulté réside surtout dans le fait que l'observateur est un être humain et la chose observée est aussi un être humain. Et comme le disait Grawitz : « *Il n'existe pas d'instrument de mesure, tels que le thermomètre ou le nanomètre. Le plus souvent, c'est l'observateur qui est lui-même instrument, d'où la possibilité d'interférences de sa propre personnalité sur les résultats de l'observation, comme de l'interprétation. Le problème essentiel est celui de l'objectivité du chercheur* »²¹. Ce faisant, Durkheim a prescrit de « traiter les faits sociaux comme des choses »

En effet, étant donné qu'on est associé à cette société²², donc faisant partie de la population de notre étude, nous avons priorisé la démarche Durkheimienne (holiste) pour cette phase d'observation surtout sur le recueil des faits observés. On les a traité du dehors par rapport à nous car c'est de cette manière qu'ils se présentent comme le souligne le père de la sociologie : « *Il nous faut considérer les phénomènes sociaux en eux-mêmes (...), il faut les étudier du dehors comme des choses extérieures* »²³. Ainsi, cette technique d'observation qui consiste à se mêler dans la vie des groupes, nous l'avons procédé avec une rigueur scientifique par rapport aux citoyens comoriens et aux différents débats politiques au moment où les occasions se sont présentés.

1.6 Prélèvement de l'échantillon

Selon L.V Campenhoudt et R Quivy : « *Les informations utiles (d'une recherche) ne peuvent être obtenues qu'auprès des éléments qui constituent l'ensemble* »²⁴. Pour cette évidence, on a procédé à un sondage empirique qui est la méthode des quotas appelé aussi

²⁰ Omar Aktouf, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, Presse universitaire de Québec.

²¹ Grawitz, po. Cit. p. 304

²² Moi en tant que chercheur

²³ E. Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, PUF, 1986, p.28

²⁴ L.V Campenhoudt et R Quivy Op. Cit.

sondage par choix raisonné qui opère une division préalable de la population en fonction des plusieurs critères qui supposent la connaissance de la population totale.

Ainsi, la population représentative de notre travail est composée de 180 individus qui sont répartis selon les autorités et les ménages par rapport aux différentes îles de l'archipel :

- 70 responsables ou autorités
- 56 ménages de la Grande Comores
- 46 Anjouanais, et
- 8 Mohéliens

Tableau n° 1 : Lieux de provenance de personnes enquêtées

Localités Enquêtés	Grande Comores	Anjouan	Mohéli
Autorités	36	29	5
Ménages	56	46	8

Source : enquête personnelle, janvier 2014

L'effectif est choisi par rapport au pourcentage de la population de chaque île. Autrement-dit, la population en 2008 est de 652 202 habitants, dont la Grande Comore représente 51,17% de cette population, la population d'Anjouan équivaut à 42,36% et Mohéli représente 6,47% par rapport à la population globale. Ainsi, l'effectif des Ménages et des Autorités correspondent au pourcentage de chaque île par rapport à notre échantillon de 180 individus, reparti à 110 pour les Ménages et 70 pour les Autorités locales. Dans cette optique on peut dire que la Grande Comore représente plus de la moitié de la population en général avec 51,17% de la population. Mohéli par contre est moins peuplé avec un pourcentage de 6,47%. Enfin, Il est à retenir qu'on n'a pas pu intégrer l'île de Mayotte dans notre recherche puisqu'elle fait partie des régions françaises d'outre-mer. Néanmoins, on l'a situé dans la présentation en tant qu'une île faisant partie des îles des Comores puisque la constitution de l'Union des Comores reconnaît jusqu'à maintenant Mayotte comme une île des Comores. En un mot, on ne l'a pas intégré par ce que le gouvernement des Comores n'exerce pas une autorité vis-à-vis de cette île et pourtant notre discussion est centrée sur l'exercice du pouvoir de l'Union des Comores par rapport à la croyance de sa population.

1.7. Elaboration du questionnaire

Cette phase est sans doute l'une des phases les plus difficiles de la recherche. Ce qui nous convient de souligner en premier moment, c'est ce que questionner veut dire au sens scientifique du terme. Ainsi, selon Grawitz : « *Questionner un individu c'est chercher à obtenir des renseignements sur ce qu'il sait, sur ce qu'il a fait ou compte faire, ce qu'il pense ou ressent, c'est-à-dire croire, espérer, admirer, redouter ou blâmer, et avec quelle intensité et enfin quelle explication il donne lui-même de son comportement* »²⁵.

C'est à cette condition qu'on a procédé les échanges avec les enquêtés. On a élaboré notre questionnaire d'une manière à faciliter la compréhension des enquêtés, et dans le but de bien recueillir des informations fiables en rapport de nos objectifs et qui seront également capable pour répondre à nos hypothèses. Compte tenu de la taille de notre échantillon, nous avons procédé à des questions brèves et significatives.

Section 2 : Méthode d'analyse de contenu et théorisation

2.1. La méthode génétique

Comme son nom l'indique, la méthode génétique s'intéresse à la genèse des événements, c'est-à-dire les antécédents. La génétique, avec précision, pose les questions : quand ? Pourquoi ? Comment ? Il s'agit donc d'une explication diachronique (un processus se déroulant dans l'évolution du temps). On va concilier cette méthode avec ce que Grawitz appelé « la causalité et le temps », puisque, « *consiste à tenter de concilier dans l'étude des interactions, une explication génétique, diachronique, avec une explication synchronique, c'est-à-dire ne rendant compte que de l'actuel, de l'équilibre du moment et des éléments nécessaires qui le conditionnent* »²⁶. Il est évident qu'une relation de « causalité et le temps » est diachronique puisque liée à une succession causale dans le temps mais aussi synchronique car elle tient compte des événements à un moment précis. C'est pour cette raison qu'on concilie ces deux méthodes d'explication dans la mesure où le problème central de notre thématique est un reflet de l'histoire politique et religieuse des Comores. Il y a à ce sens, les principes historiques qui engendrent les événements actuels dans l'archipel.

²⁵ M. Grawitz, op. cit.

²⁶ M. Grawitz, op. cit.

2.2. La méthode fonctionnelle

Il est à retenir que le concept de « fonction » a été de prime à bord employé par Malinowski pour étudier les sociétés dites « primitives ». Ce dans ce contexte que les sciences sociales commencent à considérer cette notion. Ce concept a plusieurs usages si l'on voulait l'utiliser dans ses différents sens. Cependant, nous allons le situer uniquement par rapport à l'approche sociologique. Par ailleurs, le mot « fonction » qui donne aujourd'hui la méthode fonctionnelle est probablement issu de la biologie, où elle se rapporte aux processus vitaux ou organiques, exemple de la fonction digestive, de la fonction respiratoire, etc. En effet, « *les sociologues ont appliqué aux collectivités et aux groupes le concept de fonction que les biologistes avaient défini dans le cadre des organismes* »²⁷. Il apparaît clairement que toute fonction de la société ne peut se définir que par rapport à un tel ensemble, qu'elle contribue pour cela à faire fonctionner cette société. Ainsi, les éléments constitutif de la société comorienne ne sont pas négligeables pour bien mener notre discussion, à savoir la politique, la croyance, la tradition, comme le disait Malinowski que la fonction est conçue par rapport au système social tout entier. Et que les éléments sociaux et culturels remplissent des fonctions sociologiques.

2.3. La méthode structurelle

La structure est définie comme un « *ensemble abstrait, ordonné et autonome d'éléments interdépendants aux rapports régis par des lois* »²⁸. A ce sens, le concept de structure reflète l'idée d'un système c'est-à-dire que la modification ou la suppression d'un élément entraîne une modification de l'ensemble. La structure tient compte ou plutôt s'identifie à une démarche synchronique. Ainsi, comme le disait Grawitz : « *La structure est une constante relative. Elle ne se situe au niveau ni d'une réalité, ni d'une abstraction construite. La structure est un équilibre instable entre des forces opposées qui la modifient dans un perpétuel mouvement de structuration, restructuration, tandis que d'autres au-dessus d'elles, la contrôlent* »²⁹. Cette méthode servira directement à la structure institutionnelle et culturelle héritée pendant la période coloniale dans l'archipel des Comores et qui persiste jusqu'à nos jours surtout dans le domaine politique.

²⁷ Maurice Duverger, la sociologie de la politique, puf, 1973, paris.

²⁸ Le petit Larousse, 2013.

²⁹ M. Grawitz, op. cit.

2.4. Méthode historique

La méthode historique est indispensable dans une recherche relevant d'un problème politique et/ou religieux. Dans cette optique la sociologie a besoin de l'histoire pour appréhender une démarche diachronique cohérente, car c'est à travers l'histoire des faits qu'on explique les phénomènes sociaux. Autrement dit « *tout fait social est un moment de l'histoire d'un groupe d'hommes, il est fin et commencement d'une ou plusieurs séries* »³⁰. S'agissant de notre cadre de recherche, nous verrons clairement que les problèmes relatifs à nos discussions seront en rapport avec l'histoire proprement dite des Comores. Du point de vue méthodologique, il faut surtout distinguer la méthode historique de la méthode génétique. Cette dernière pose les questions de quand ? Pourquoi ? Et comment ? Comme on l'a souligné un peu plus haut. Tandis que la méthode historique peut se limiter sur la réponse de quand ? Mais en assurant bien évident une continuité au phénomène.

2.5. Théorisation

Sur la considération théorique, nous essayons de mettre en lumière certaines théories qui sont en rapport avec notre sujet de travail ; à savoir la théorie de Bourdieu (habitus) sur les facteurs culturels et symboliques dans la reproduction sociale. Il y a également Balandier qui marque un point essentiel sur la dynamique sociale à la place de la structure coloniale dont chaque dirigeant obéit. Enfin, on va considérer le fonctionnalisme pour situer les éléments qui constituent la société comorienne à savoir la religion, la politique et la traditionnelle et qui fait de cette société un ensemble fonctionnel.

En somme, il est à remarquer que la révolution des pays Arabes citée un peu plus haut, a une grande part sur le processus de la démocratie contre des régimes autoritaires et dictatoriaux. Néanmoins, il n'est pas à négliger le facteur déterminant de cette révolution, qui est sans doute la lutte de la pérennisation d'une pratique politique occidentalisée défavorable à une population musulmane. Tirons l'exemple des élections libres et démocratiques mises en place pendant les régimes transitoires : le parti islamiste Ennahda a remporté les élections en Tunisie, et les Frères musulmans les ont remportés également avec le patronage de Mohamed Morsi.

Dans le cadre de l'histoire politique des Comores par rapport à la religion musulmane, on peut dire clairement que cette religion est transmise aux comoriens par les

³⁰ M. Mauss, Œuvre III, p.203, Cité par Grawitz, op. cit.

chiraziens avant la présence de la France dans l'archipel. La colonisation et/ou la civilisation occidentale apparaissent secondaire. Par la suite, les structures coloniales et leur influence politique continuent d'être un modèle de référence sur les institutions gouvernementales qu'associatives.

Ainsi, les agencements de cette première partie nous permettront de bien cerner les réalités effectives de la pratique religieuse et politique sur le contexte des Comores.

DEUXIEME PARTIE :
REALITES EFFECTIVES DE LA PRATIQUE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

Il s'agit dans cette partie, de présenter de plus près les événements et les informations recueillis lors de notre descente du terrain, afin de dresser des tableaux qui permettront de bien comprendre l'opposition existant entre un modèle purement occidental et un système de gouvernance relatif à une population traditionnelle, et qui a une conviction religieuse propre. Ainsi, nous allons essayer de relativiser l'image d'un pays décolonisé au sens réel du terme.

CHAPITRE III : FONCTION ET STRUCTURE DE LA VIE SOCIETALE AUX COMORES

La société comorienne est soumise à trois pouvoirs qui font d'elle une société complexe et difficile à appréhender. Elle est d'abord constituée par un pouvoir traditionnel qui reste indispensable pour l'intégration de chaque individu membre de la société. Mais aussi, est caractérisée par un pouvoir religieux garant de la spiritualité ou la relation entre Dieu et l'Homme. L'archipel est également « contraint légitimement » à un pouvoir dit ; Etatique qui se mêle avec ces deux pouvoirs dont chacun réclame sa raison d'être.

Section 1 : Fonction du pouvoir traditionnel

1.1. Le grand mariage aux Comores

1.1.1. La place du grand mariage dans la société

Nous allons situer ce cadre du grand mariage avec une brève démarche puisque sa genèse mérite un ouvrage à part entière.

Le mariage selon Larousse 2013 est défini comme un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur dans leur pays, par les lois religieuses ou par la coutume. Cette acception du mot mariage relève d'un aspect beaucoup plus large car il tient compte à son sens juridique, religieux et coutumier.

Contrairement au mariage proprement dit, le grand mariage aux Comores correspond à un rite de passage « obligé » d'une génération « inférieure » à une génération « supérieure » afin d'être promu au sommet de l'hierarchie sociale. Le grand mariage est présenté par des activités diverses obéissant à une structure bien établie, et selon des étapes stricts. A ce sens, l'obligation de sa réalisation, les festivités structurées et les étapes strictement respectées donnent une autre acception du mot mariage. Ainsi, ce cadre marital

n'est rien d'autre qu'un phénomène proprement coutumier qui ne relève aucun aspect juridique ni religieux.

Il est à retenir qu'en parlant du grand mariage, il y a sous-entendu l'idée d'un petit mariage appelé « mnadaho ». Ce dernier n'a pas la considération sociale ni les festivités comme celles du grand mariage. Seulement dans ce petit mariage, il y a la cérémonie religieuse en présence du Cadi et la Dot.

En somme, l'accomplissement du grand mariage dans l'ensemble des îles, revêt à son sujet (surtout chez l'homme) un statut supérieur qui lui permet de bénéficier des caractéristiques diverses et extraordinaires. A son accomplissement, le sujet devient « Mdru mdzima », qui veut dire littéralement homme unique ou homme accompli. Cet homme accompli devient systématiquement un juge de la ville, conseiller, porte-parole, décideur et un sage respecté.

1.1.2. Fonction sociale du grand mariage

D'abord, le grand mariage est un processus d'intégration dans la société comorienne, il résulte une exclusion sociale par rapport aux personnes issues de classe défavorisée qui n'arrivent pas à l'accomplir. Le dépassement et l'honneur d'un comorien vis-à-vis d'autrui est marqué en priori par l'accomplissement de ce fameux grand mariage. Dans les différentes localités, les patrimoines et les activités du village ou de la ville sont en grande partie au contrôle et au maintien de la notabilité. A cet égard, la population s'identifie beaucoup plus au système traditionnel qu'autorité Etatique. A l'instar de la ville de Mkazi où le domaine éducatif, sportif, sanitaire et autres aménagements territoriaux sont financés et maintenus par le système traditionnel de la notabilité.

Ainsi, sans aucune chance de se perdre par rapport à notre sujet de discussions, on peut dire que « chaque société, chaque nation ont une manière de s'organiser et elle est régie par des lois propre. L'institution du grand mariage véhicule des valeurs et règles de fonctionnement d'un pays isolé au milieu du canal de Mozambique, et morcelé en quatre îles³¹ ». Autrement dit, avant d'instaurer un modèle politique quelconque au sein d'une société, les dirigeants devraient tenir compte à l'identité traditionnelle et à la croyance de la société en question.

³¹ Damir Bel Ali et Hassane Mgomri, Le grand mariage et ses implications dans le développement humain

Section 2 : Structure du pouvoir religieux aux Comores

2.1. L'islam aux Comores

2.1.1. Historique de l'islam

Avant d'examiner le mot « islam » dans son sens élargi, nous allons souligner un bref historique de la prophétie de Mohammed.

Mohammed est né à la Mecque dans l' « année des éléphants », soit 600 ans après J-C. Son père Abdillah fils d'Abdoul-Imoutabib est mort pendant la grossesse de sa mère Amina. Six ans après la naissance de Mohammed, sa mère Amina mourut en laissant à ce sens Mohammed orphelin du père et mère. Après la mort de sa mère, l'orphelin habita avec son grand père Abdoul-moutalib. Après la mort de ce dernier, il habita avec son oncle Aboutalib. Il l'éleva comme un de ses propres enfants. Au cours des années, une riche commerçante de la Mecque au nom de Khadidja engagea l'orphelin à son adolescence pour travailler avec les restes de ses employés. Quand Mohammed atteignit l'âge de 25 ans, la riche Khadidja poussée par le comportement extraordinaire de son employé, elle décide de l'épouser.

A l'âge de 40 ans, Mohammad partit comme d'habitude à la caverne de « Hira » où il a l'habitude d'aller méditer sur son existence et celle des polythéistes mecquois. En pensant un petit moment dans la caverne, « *il entendit une voix qui lui dit : « lis », « je ne sais pas lire » lui répondit avec peur. En sortant de la caverne, mohammed entendit une voix du ciel disant : « Mohammad ! Tu es le messager d'Allah et je suis Jibreel (Saint-Esprit)³² »*. Par la suite, selon les musulmans, le premier chapitre du Saint Coran fut révélé au prophète : « *lis au nom de ton Seigneur qui a créé. Il a créé l'homme d'un caillot de sang. Lis car ton seigneur est le très généreux qui a instruit l'homme au moyen de Calam, et lui enseigné ce qu'il ignorait* » [Coran 96 : 1-5]. Il apparait clairement qu'à partir de cette première révélation, le prophète se trouve dans l'obligation de prêcher la bonne nouvelle.

Un autre point à considérer est celui du mot « Islam ». Le mot « Islam » mérite une explication précise car il connaît des interprétations ou définitions erronées en se référant de la langue Arabe. Beaucoup des chercheurs que nous avons lus prétendent de définir ce mot par « soumission ». Et pourtant la racine du mot « islam » n'a rien avoir avec le mot « soumission ». Le mot islam signifie « paix ». Les dérivés du mot islam tournent autour du mot « salut » :

³² Bibliographie du prophète, publié par Agence des musulmans d'Afrique, Koweït

- « salâm » : paix, salutation
- « silm » : paix (opposée à la guerre)
- « salima » : être sauvé, réchapper

Ces trois mots dérivent le mot islam.

Le coran souligne ce mot « islam » comme l'adhésion à la paix de Dieu qui est prêchée par tous les envoyés de Dieu depuis Adam jusqu'à Mohammed. Pour cela, on peut dire que le Coran considère que tous les prophètes étaient des musulmans, comme le dit ce passage : « ... lorsque la mort se présenta à Jacob, il dit à ses fils : « qu'allez-vous adorer après moi ? » ils dirent : « Nous allons adorer ton Dieu et le Dieu de tes pères Abraham, Ismaël et Isaac, un seul et même Dieu et nous lui sommes entièrement musulmans » [coran 2 : 133].

2.1.2. L'avènement de l'islam aux Comores

La transmission de l'islam aux Comores reste jusqu'à nos jours un sujet de discussion. Autrement dit, deux thèses tournent autour de cette discussion : certains avancent la thèse considérée comme mythique et d'autres se réfèrent à l'histoire pour situer cet avènement de l'islam. Cette dernière thèse est considérée comme scientifique contrairement à la première.

Pour la thèse nébuleuse, nous nous référons à ce qu'a écrit Abdillah Chanfi AHMED, tiré dans le manuscrit de Saïd Hussein, petit-fils d'un sultan de la grande comore : « la religion du prophète Mohammad (...) fut introduite ici à Ngazidja en l'an 15 de l'Hégire (637 de l'ère chrétienne). Et ceux qui ont introduit l'Islam à Ngazidja ce sont deux hommes, l'un Fey Bedja Mwamba et l'autre Mtswa Mwandze. Ils étaient partis rencontrer le prophète, ils l'ont trouvé mort. Fey Bedja de Bandamadji-Ladomba, Mtswa Mwandze de Ntsaweni sont allés jusqu'à Djeddah où on a dit que le prophète était mort. Fey Bedja a dit : « Je rentre ». C'est lui qui a introduit ici la circoncision, le jeûne et la prière. Mtswa Mwandze se rendit à Médine où il est resté trois ans. Il est revenu avec le coran, le Mawlid et les choses de droit³³ ». Dans cette thèse, on trouve également la version selon laquelle, Mtswa Mwandze est retourné en compagnie de fils de Ottman pour enseigner la religion aux comoriens. Une tombe existante à Ntsaweni est reconnue communément comme celle de fils d'Ottman.

³³ Abdallah, Chanfi Ahmed, Islam et politique aux Comores, Edition l'Harmattan, 1999, p. 11

La seconde thèse reconnue comme rationnelle, est celle qui correspond à l'histoire des Comores. Selon certains chercheurs, l'islam est transmis aux Comores par les chiraziens comme on l'a souligné un peu plus haut que l'arrivée des chiraziens peut traduire l'instauration de l'islam aux îles de la lune.

2.1.3. Religion établie et sentiment religieux

Il est nécessaire pour nous de souligner la distinction entre religion établie et sentiment religieux pour mieux situer la société comorienne par rapport à la religion.

La religion établie « *est l'héritage d'une tradition canonique qui s'est développée autour des textes sacrés révélés par Dieu ou fidèlement consignés soit par le fondateur de la religion, soit par ceux de son peuple qui ont recueilli par ceux dont son peuple qui ont recueilli les paroles sacrées tombées de la bouche divine* ³⁴ ». La religion établie est à ces sens, une conviction religieuse d'une population dont leur structure sociale que soit sur le plan symbolique ou sur la pratique obéit à cette conviction religieuse. Dès lors, qu'est-ce que la religion ? Nous allons présenter l'acceptation de la religion de la manière dont Edward Sapir l'a considéré. Selon lui, *la religion est l'effort incessant de l'homme pour découvrir à travers les problèmes et les périls de la vie quotidienne un chemin vers la sérénité spirituelle.*

La loyauté des comoriens à l'égard de l'islam mérite une réflexion particulière. Le peuple s'identifie beaucoup plus à la religion qu'à la République. On a distingué cette pratique religieuse au sentiment religieux car les ethnologues considèrent qu'à chaque société connaît ce sentiment religieux même celle qui s'affiche comme athée. Autrement dit, il n'y a pas une société sans religion, cependant, cette société comorienne s'identifie à la religion. Cette primauté de la religion au sein de la société n'est pas un simple sentiment religieux, mais plutôt une conviction qui peut même conditionner le devenir de cette société en matière de développement.

2.1.4. L'influence des « oulamâs »

Aux Comores, les « oulamâs » (savant religieux) ont une influence inégalée. Ils exercent une pression particulière sur la population au maintien de la foi à travers les discours religieux. Ils exercent également le rôle de témoignage pour légitimer une action politique ou une idéologie politique. Et enfin, les savants religieux détiennent le rôle de

³⁴ Edward Sapir, *Anthropologie*, Editions de Minuit, 1967, p. 191

véhiculer l'éducation religieuse envers les différents groupes d'âges de la population. Cette influence procure un rôle social et un statut exceptionnel vis-à-vis des oulams.

De par cette primauté attribuée aux « ulamas », ces derniers entrent en conflit avec les enseignants de l'enseignement francophone en particulier et avec les aristocrates par rapport aux processus de la pratique politique. Et enfin, l'influence des oulams engendre un conflit avec les notables. En un mot, les oulams se mêlent sur les trois piliers de la société comorienne, à savoir, la tradition, la religion et la politique.

Cependant, à travers cette primauté accordée à l'islam et aux savants de cette religion, nous allons tenter de définir la place de la laïcité dans ce pays dont l'influence de la pratique occidentale prend le dessus.

2.1.5. Une laïcité introuvable

Il nous semble indispensable de présenter cette notion de « laïcité » pour la situer par rapport à l'archipel des Comores afin de permettre à notre discussion des arguments précis vis à vis de la pratique politique.

La laïcité peut être définie comme le principe de séparation de l'Etat et de la religion et donc l'impartialité ou la neutralité de l'Etat à l'égard des confessions religieuses. Autrement dit, la laïcité s'oppose à la reconnaissance d'une religion d'Etat. Si l'on considère cette acception, en se référant à la constitution de l'Union des Comores, on peut objectivement dire que l'Etat n'est pas laïque.

Pour plus de précision, l'article 1 de l'alinéa 1 du préambule de la constitution de l'Union des Comores qui stipule : « *puiser dans l'islam, l'inspiration permanente de principes et règles qui régissent l'Union* », est modifié comme suit : « *puiser dans l'islam, religion d'Etat, l'inspiration permanente de principes et règles qui régissent l'Union*³⁵ ». A ce sens, deux passages nous font comprendre facilement que l'Etat exerce un pouvoir théocratique selon la constitution : « *puiser dans l'islam* » et l'expression « *religion d'Etat* ». Ce pouvoir théocratique musulman est également mentionné dans le préambule du projet de loi fondamentale de Ngazidja : « *l'Ile autonome de Ngazidja (grande Comores) garantit les valeurs de l'Islam et respecte ses us et coutumes* ». A l'exemple de l'enseignement, le programme national ne tient pas compte des autres religions sur l'histoire de la religion, mais on se focalise sur l'islam uniquement. Paradoxalement, on trouve des pratiques laïques au sein des différents établissements scolaires, notamment le

³⁵ Avant projet de la loi référendaire portant révision de la constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001

choix vestimentaire des élèves, la mixité scolaire, etc. D'autres pratiques laïques qui trahissent les textes fondamentaux de la constitution en sont les jours fériés de la civilisation chrétienne qui sont considérés officiellement par l'Etat comme étant des jours de repos. Parmi ces jours en sont le dimanche (jour de rituel chrétien de la semaine), le 31 décembre (célébration de la naissance de Jésus Christ) et la fête de pâques en Avril (qui correspond à la présumé résurrection de Jésus Christ).

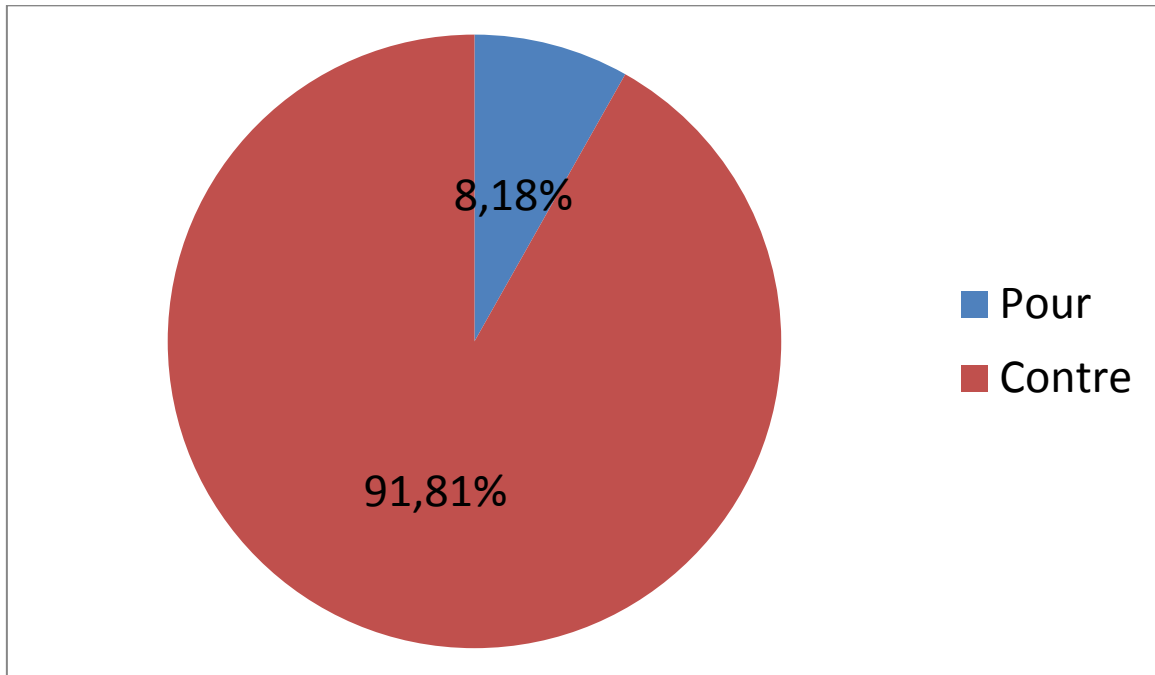
En effet, nous allons tenter de présenter un tableau qui résume l'opinion de la population à travers la considération des jours fériés non conforme à leur religion.

Tableau n° 2 : Jours fériés non conformes à l'islam et opinion populaire

Choix Population	Pour	Contre	Total
Grande Comores	3	53	56
Anjouan	5	41	46
Mohéli	1	7	8
Total	9	101	110

Source : Enquête personnelle, 2014

Nous constatons qu'à l'ensemble des 3 îles, le nombre le plus élevé reste sur ceux qui sont contre les jours fériés d'une civilisation autre que celle de l'islam. Le total de la population représentative de notre échantillon est de 101 individus qui sont contre et de 9 individus qui sont pour, soit 91,81% contre 8,18%. C'est qui est à retenir ici, ce que lors de notre enquête, des autorités locales nous informent que cette pratique ne s'agit pas d'une habitude colonial ou une volonté gouvernementale, mais plutôt imposée par la France. L'amalgame se trouve surtout le vendredi, un jour de rassemblement pour tous les musulmans, et pourtant ce jour n'est pas considéré comme férié. La plupart des enquêtés clament la rationalité de remplacer le dimanche par le vendredi.

Figure n° 1 : Pourcentage d'opinion populaire sur les jours fériés

Section 3 : La pratique du pouvoir moderne

3.1. Les coups d'Etat et la construction de l'Etat

3.1.1. La notion d'Etat

Selon Max Weber, l'Etat est « *une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements le monopole de la contrainte physique légitime à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable* »³⁶. L'Etat se caractérise ainsi par son monopole de la violence légitime, c'est-à-dire l'usage légal de la contrainte sur les personnes. A travers cette définition, nous pouvons saisir trois points essentiels : application des règlements, monopole de la contrainte physique et géographiquement déterminé. Autrement dit, l'Etat détient une domination « légale » qui engendre une soumission des dominés vis-à-vis des dominants. Max Weber a souligné également l'importance d'un pouvoir « légal rationnel » de l'Etat qui passe entre autres par l'adoption de règles de gestion de la société et par la constitution d'un corps de fonctionnaires.

Cette conception de l'Etat définie par Weber est liée au regard marxiste sur les propos de Lénine qui disait : « *L'Etat c'est une machine destinée à maintenir la*

³⁶ Max Weber, *Economie et société*, collection Pocket Agoro, 2003

domination d'une classe sur une autre »³⁷. Selon lui, l'Etat n'a pas toujours existé. Il fut un temps où il n'y avait pas d'Etat. Il apparaît là au moment où se manifeste la division de la société en classes, quand apparaissent exploités et exploités. Lénine souligne ainsi que c'est quand apparaît ce groupe d'hommes spécial dont la seule fonction est de gouverner, et qui pour ce faire a besoin d'un appareil coercitif particulier, prison, détachements spéciaux, troupes, etc. afin de contraindre la volonté d'autrui par la violence, alors apparaît l'Etat.

Enfin, ce regard marxiste de l'Etat s'appuie en quelques sortes sur sa fonction au sens dictatorial. Cependant, le but de l'Etat est d'instaurer une vie heureuse de la cité. Trois éléments composent l'Etat : un territoire, une population et un gouvernement. Ce dernier détient le monopole de ce que Weber appelle « la contrainte légitime ».

3.1.2. Début de coup d'Etat

3.1.2.1. Ahmed Abdallah au pouvoir

Suite à une injustice (en matière de droit international) de la part de la France d'opérer des referendums île par île au sein d'un même pays, Ahmed Abdallah proclama l'indépendance des Comores le 06 juillet 1975 sans le consentement de la métropole. Par la suite, il est devenu le 1^{er} chef d'Etat de l'archipel. Ainsi, un petit pays nouvellement indépendant sans des élites hautement qualifiées, le destin ne devrait être autrement que celui qu'a connu le début de l'indépendance. La France a bien compris qu'Ahmed Abdallah ne défendra pas ses intérêts, d'où la nécessité de bouleverser son règne, jusqu'à même envisager le 1^{er} coup d'Etat dans l'archipel. De ce fait, Ali Soilih répondait au critère d'un jeune cadre et encore politicien dont la France voulait manipuler pour renverser Ahmed Abdallah. Le 03 Août 1975 Ali Soilih a utilisé Bob Denard pour renverser Ahmed Abdallah sans lui assassiner. Par utopie, Ali Soilih a justifié ce coup d'Etat par le fait que Abdallah a mis en place une constitution qui écarte Mayotte aux Comores. Ce qu'il fallait retenir, ce que le but de ce coup d'Etat fut le rétablissement et la préservation des intérêts de la France dans l'archipel. Ainsi, Ahmed Abdallah était un loup blessée, il aurait fallu à son tour achever son rival Ali Soilih.

³⁷ Lénine, de l'Etat, conférence faite à l'Université Sverdlov, le 11 juillet 1919

3.1.2.2. L'Assassinat d'Ali Soilih

L'arrivée d'Ali Soilih au pouvoir la France considéra son règne comme le retour de l'influence française dans l'archipel. Cependant, le nouveau dirigeant a décidé d'instaurer une idéologie communiste qui se veut contre la domination et la civilisation française. Ali Soilih se précipita de mettre en place une révolution beaucoup plus radicale visant à un changement rapide et durable de la mentalité des citoyens mais aussi il se veut dévastateur du système politique colonial. Il est évident qu'une population qui n'a jamais vécu auparavant une révolution et dont la quasi-totalité baigne dans l'analphabétisme désapprouve automatiquement une stratégie dictatoriale mise en place. Ainsi, un processus de changement brutal de la mentalité a engendré un clivage social qui fait qu'un groupe soutient l'idéologie et un autre groupe reprouve la nouvelle stratégie. Et comme la souligne Said Ahmed Said Abdillah : « *Le pouvoir d'Ali Soilih a été haï par la population comorienne à majoritairement musulman et traditionnaliste. La révolution Soilihiste trouva en la tradition, plus particulièrement dans le grand mariage (anda) et le maraboutisme des freins au développement du pays* »³⁸. De ce fait, Ahmed Abdallah sous les auspices de Bob Denard s'appuie sur ce groupe qui désapprouve la stratégie dictatoriale mise en place pour organiser le coup d'Etat.

Dirigé par Bob Denard, le coup d'Etat qui mit fin au régime révolutionnaire a eu lieu le 13 mai 1978. Ali Soilihi fut assassiné le 29 mai 1978 dans le camp de Kandani. Ahmed Abdallah n'a pas répété l'erreur d'Ali Soilih de lui accorder une liberté. Il a cependant organisé son assassinat qui a mis fin le régime révolutionnaire. Ali Soilih fit parti des grands leaders nationalistes et révolutionnaires africains. La spécificité de son leadership réside sur l'idéal de l'intérêt général et la lutte de l'influence de la pratique politique occidentale et plus précisément contre la politique française. Ahmed Abdallah qui voulait éclipser l'idéologie communiste d'Ali Soilih a préféré d'instaurer la « république fédérale Islamique des Comores » pour permettre une idéologie conformiste en permettant la crédibilité de son règne.

³⁸ Said Ahmed Said Abdallah, COMORES, D'une République à l'autre, Cœlacanthe, coll politiki

CHAPITRE IV : PERENNISATION D'UNE STRUCTURE ANOMIQUE

Ici nous allons essayer de relativiser l'aspect du problème afin de bien présenter les vérifications des hypothèses liées à la question centrale de notre recherche. Nous présenterons à ce sens les résultats de la recherche qui vont permettre une lecture précise sur des données quantifiables.

Section 1 : Structure institutionnelle et aspect du problème

1.1. Structure politique

Nous allons essayer dans ce cadre de poser la question décisive qui va permettre d'éclairer notre démarche sur la structure politique aux Comores. La question qui mérite d'être posée c'est : en quoi peut-on expliquer le passage de la « république fédérale islamique des Comores » créée en 1978 dans le régime d'Abdallah, à « l'Union des Comores », établie en 2001 dans le régime de colonel Azali ?

Le contexte de ce passage remonte au conflit socio-politique à vocation séparatiste d'Anjouan dirigé par Mohamed Bacar qui était lui-même gouverneur de l'île d'Anjouan. De ce fait, après avoir constaté un affaiblissement de la part du gouvernement central de Moroni pour remédier la crise, le colonel Azali Assoumani a pris le pouvoir avec l'aide de l'armée dans le seul but de solutionner la crise. Cet officier de l'armée a pris le pouvoir le 30 avril 1999. L'ascension au pouvoir de ce Putsch a un impact considérable sur le plan politique à savoir la dissolution des institutions démocratiques qui existaient depuis 1978 et donc plus précisément la disparition de la « république fédérale islamique des Comores ».

Pour assurer la réintégration d'Anjouan dans le giron comorien, le colonel Azali a d'abord tenté de faire appliquer un accord conclu à Antananarivo le 23 Avril 1999. Cet accord se présentait comme un accord de réconciliation des autorités comoriennes avec les autorités séparatistes d'Anjouan. Néanmoins, sur le plan pratique cet accord n'est pas abouti. Dans le même contexte, un autre accord de Fomboni a été conclu le 17 février 2001 par le gouvernement de colonel Azali, les autorités politiques de Mohéli et les séparatistes anjouanais, en présence de représentants de l'ONU. Plus précisément, l'accord de Fomboni a pour but de réintégrer Anjouan dans un nouvel ensemble institutionnel de type fédéral tout en attribuant une très large autonomie à chaque île et en restaurant le pouvoir civil ainsi que la démocratie, grâce à des élections libres à tous les niveaux.

En effet, un projet de constitution a été élaboré au cours de l'année 2001 par les autorités politiques des trois îles. Ce projet prévoit la réconciliation de la grande Comore

avec Anjouan et Mohéli dans le cadre d'une nouvelle entité de type fédéral. Un référendum constitutionnel a donc été organisé dans les 3 îles le 23 décembre 2001. Le « Oui » l'emporte avec 76,99% contre 23,01% au « Non ».

Par ailleurs, la population a voté le « Oui » uniquement pour la réintégration des îles séparatistes, mais pas pour remplacer la « République fédérale islamique des Comores ». C'est pour dire que la nouvelle constitution peut intégrer la notion « islamique » dans « l'Union des Comores », comme le stipule la constitution : « puiser dans l'islam, religion d'Etat, l'inspiration permanente des principes et règles qui régissent l'Union ».

La constitution du 23 décembre est une étape majeure dans l'histoire des Comores sur la réconciliation de l'Etat. Mais face à cela une amère question mérite bien d'être posée : comment peut-on envisager un changement sociopolitique aux Comores avec la présence de la fameuse « présidence tournante » ? Nous n'avons pas une réponse à cette question puisque nous trouvons l'accord de Fomboni paradoxal : d'une part, il solutionne la crise en réconciliant les îles et d'autre part il engendre un blocage sur le processus de changement et/ou du développement national par rapport à la « présidence tournante ».

Sur le cadre structurel, l'Union des Comores est une république monocamérale puisqu'elle fonctionne avec une seule chambre. La chambre législative est appelée assemblée et possède 33 membres dont 24 élus (4 à Mohéli, 7 à Anjouan et 13 à la Grande Comores) et 9 représentants élus au suffrage indirect (en raison de 3 élus par île). Ces éléments sont des conseillers de l'Assemblée des îles. Les membres sont élus pour 5 ans (députés et conseillers).

Le président de l'union et les vice-présidents sont élus ensemble au suffrage universel direct majoritaire à un tour pour un mandat de 5 ans dans le respect de la tournante entre les îles. Le président de l'union assisté de 3 vice-présidents, nomme les ministres et les autres membres du gouvernement³⁹.

Dans les îles autonomes, la fonction exécutive est exercée par un gouvernement assisté de commissaire. Le gouverneur est élu au suffrage universel direct à un tour pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Le gouverneur qui est le chef de l'île autonome exerce par voie d'arrêté les compétences qui lui sont attribuées par la constitution de l'union et la loi statutaire de l'île autonome.

³⁹ A chaque île, il y a un vice-président élu avec le président

Tableau n° 3 : Noms et sièges des gouverneurs des îles

Iles	Noms	Sièges
Ngazidja	Mouigni Baraka Said Soilihi	Moroni
Anjouan	Anis Chamssoudine	Mutsamudu
Mohéli	Mohamed Ali Said	Fomboni

Source : Plan de Moroni

Le gouverneur est élu au suffrage universel. Il est le chef de l'île. C'est le gouverneur qui nomme les commissionnaires et dont le nombre ne peut pas dépasser 6 et c'est lui-même qui mettra fin à leur fonction.

Tableau n° 4 : Le nombre des députés des îles

Députés	Nombres
Ngazidja	16
Anjouan	10
Mohéli	7
Total	33

Source : Assemblée de Moroni, Janvier 2013

Les 24 députés sont élus au suffrage universel direct, c'est-à-dire les citoyens désignent eux-mêmes directement leur représentant. Les 9 conseillers sont élus indirectement c'est-à-dire, sont votés par les grands électeurs. Dans le conseil législatif, il s'y trouve également le conseil des oulémas qui ne joue pas un rôle significatif sur la prise de décision des députés.

Tableau n° 5 : Le nombre des conseillers des îles

Conseillers	Nombres
Ngazidza (Grande Comores)	23
Ndzuwani (Anjouan)	19
Mwali (Mohéli)	9
Total	51

Source : Constitution du 23 décembre 2001

Les conseillers des îles sont élus avec leur suppléant au scrutin uninominal majoritaire à un tour, pour un mandat de 5 ans.

1.2. Organisation du système éducatif

C'est avec l'avènement de l'islam que l'éducation a eu le jour dans l'archipel des Comores c'est donc à l'arrivée des chiraziens au XIVe siècle qu'on commence à parler d'une éducation dans l'ensemble des îles. Le système d'enseignement de base est donc hérité de la civilisation arabo-musulmane. Ce n'était qu'à l'époque coloniale que les colons ont intégré la civilisation occidentale, c'est-à-dire le système d'enseignement français.

Pratiquement, tous les enfants suivent d'abord l'enseignement au « Chiyoni » (école coranique) où on apprend la récitation du coran et à un niveau supérieur, on apprend la base de « FIKH » (jurisprudence islamique). Dans cette condition, une fois acquérir un bon niveau, l'apprenti peut personnellement aller suivre l'enseignement dans le « madrassa » (Ecole arabo-musulmane d'enseignement général) ; et pour la plupart, suivent ensuite un enseignement à l'occidental (francophone). L'enseignement du système français se tien au moins jusqu'au baccalauréat, reconnu par la France. Les enfants issus des classes sociales aisées suivent leurs études dans les écoles réputées de l'archipel. En grande Comores par exemple, les familles aisées envoient leurs enfants à Moroni et ils s'intéressent moins à l'enseignement musulman.

Force est de constater que le système arabe de l'enseignement est beaucoup plus théocratique, centré uniquement au système de « Charia » (la loi musulmane). A l'instar de la séparation sexuelle des salles, l'exigence du mode vestimentaire, le contrôle de la pratique des prières obligatoires et d'autres obligations vis-à-vis aux élèves. Par contre, le système français de l'enseignement est laïque, c'est-à-dire qu'on ne s'intéresse pas d'une seule religion de référence mais toutes les religions peuvent être étudiées tout en neutralisant leurs croyances. En effet, le système d'éducation aux Comores connaît son premier bouleversement avec cette introduction de l'école coloniale laïque au début du XXe siècle. Ce bouleversement a donné naissance jusqu'à nos jours à une mixité du système d'enseignement français et celui d'enseignement arabo-musulman appelé « franco-arabe ». Cette application (franco-arabe) marque une véritable dysfonction dans la mesure où l'enseignement au système français a une vocation laïque or sur le système arabo-musulman initié aux Comores, l'enseignement semblait être un système collectif qui vise surtout à l'apprentissage de la religion musulmane.

Enfin, il est tragique de voir que les dirigeants comoriens, qui ont si bien compris l'importance de garder le « shikomori » comme langue d'enseignement, n'ont toujours pas reconnue la nécessité d'enseigner cette langue après la domination coloniale. L'organisation du système d'enseignement aux Comores ne reflète pas à la réalité sociétal

locale mais paradoxalement, Tantôt elle obéit à la civilisation coloniale, tantôt elle s'identifie à la culture arabo-musulmane. L'ensemble de cette dysfonction (la structure politique, le système d'enseignement,...) engendre un déterminisme social qui influence le destin des dirigeants et celui de la population à une perte de la société en général.

Section 2 : présentation des résultats d'enquête

2.1. Justice occidentalisée et population musulmane

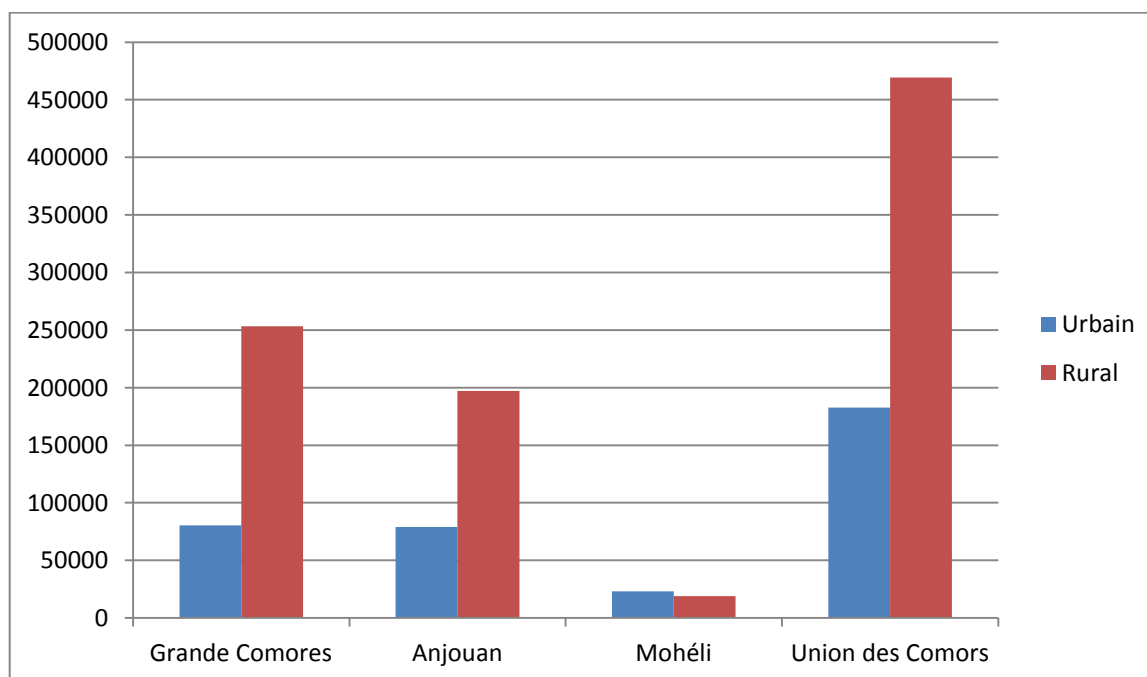
Avant de dresser des tableaux précisant les rapports qui existent entre le système institutionnel occidental vis-à-vis d'une population musulmane, nous allons présenter l'effectif de la population urbaine et celui de la population rurale.

Tableau n° 6 : Répartition par île de la population urbaine et rurale

Ile	Année	Urbain	Rural	Total
Grande Comores	2008	80 535	253 192	333 727
Anjouan	2008	79 126	197 128	276 254
Mohéli	2008	23 125	19 086	42 221
Union des Comores	2008	182 785	469 417	652 202

Source : *Plan de Moroni, janvier 2013*

Figure n° 2 : Répartition par île de la population urbaine et rurale



La population comorienne en 2008 est estimée à 652 2002 habitants. La population urbaine de la grande Comores est de 24,13% et de 75,87% celle de rurale. La population urbaine d'Anjouan équivaut à 28,64% avec une population rurale de 71,36%.

Contrairement à Mohéli, la population urbaine représente 54,77% avec 43,23% celle de la rurale. La population urbaine sur le plan nationale est de 28,03% et de 71,97% de la population rurale. En effet, on constate un pourcentage très élevé en milieu rural. Ce n'est qu'à Mohéli qu'on observe un taux élevé en milieu urbain mais cela n'a pas d'influence par rapport à la population nationale puisque Mohéli est moins peuplé avec un pourcentage de 6,4% par rapport à la population nationale. Force est de retenir que la population musulmane est environ 99% à l'échelle national. Ainsi, on peut dire clairement par analogie qu'en milieu rural, on observe un taux de la population musulmane très élevé par rapport en milieu urbain.

Tableau n° 7 : Considération de la population par rapport aux différentes justices existantes dans l'archipel

Système de justice Ménages par île	Justice occidentalisée	Justice islamisée	Justice traditionnelle	Total
Grande Comores	5	41	10	56
Anjouan	6	29	11	46
Mohéli	2	3	3	8
Total	13	73	24	110

Source : Enquête personnelle, janvier 2013

Ce tableau nous donne une précision sur la population par rapport aux différentes justices existantes au sein de l'archipel.

En effet, 73 individus d'un échantillon de 110, soit 66,36% de la population font recourt à la justice islamique. Seulement 11,82% s'intéresse à la justice occidentale. Ce qui est à retenir ce que la justice islamique dont la quasi-totalité de la population fait recourt est en grande partie une pratique magico-religieuse. La plupart consulte des marabouts en guise de justice pour réparer un mal ou une injustice causée par autrui. D'autres victimes d'injustice préfèrent le « Badriy » au nom du coran par l'intermédiaire d'un Foundi pour

que justice divine soit faite. Comme on l'a constaté, une autre portion représentative de 21,82% considère plutôt la justice traditionnelle par rapport aux deux autres.

Enfin, les comoriens font recours en majorité à la justice islamique car cette justice est en rapport de leur croyance, ils croient en majorité que la loi idéale est la loi correspondante à leur croyance.

Figure n° 3 : Pourcentage sur la considération des différentes justices existantes auprès de la population

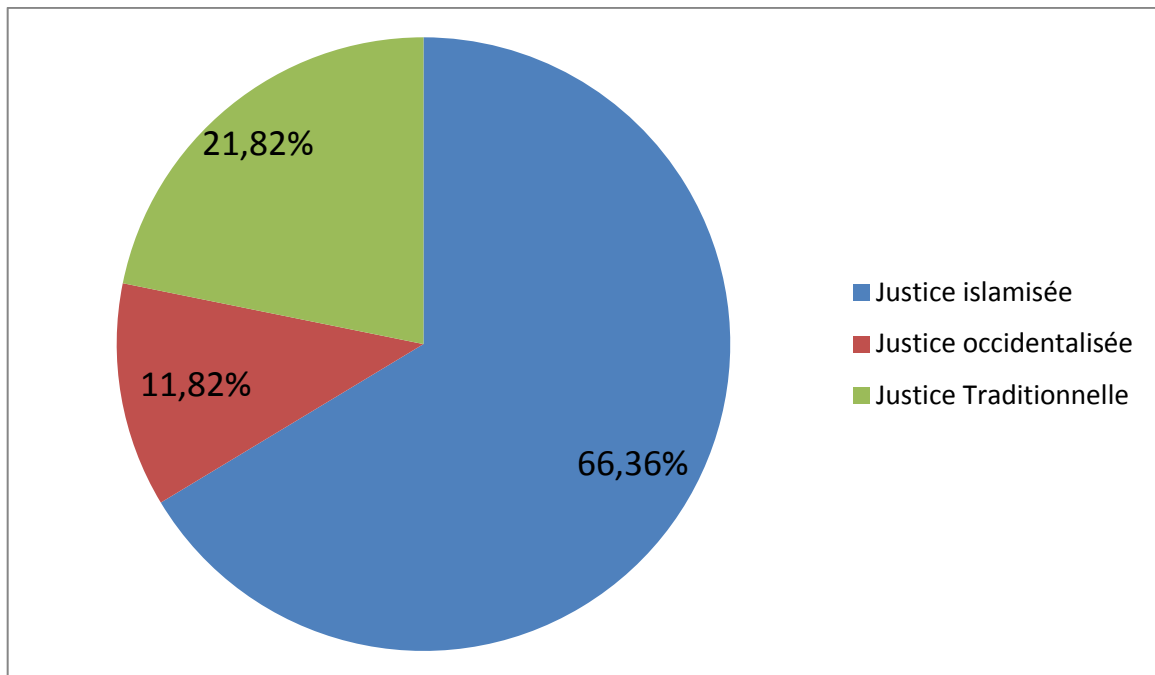


Tableau n° 8 : Choix des autorités par rapport aux différentes justices existantes aux Comores

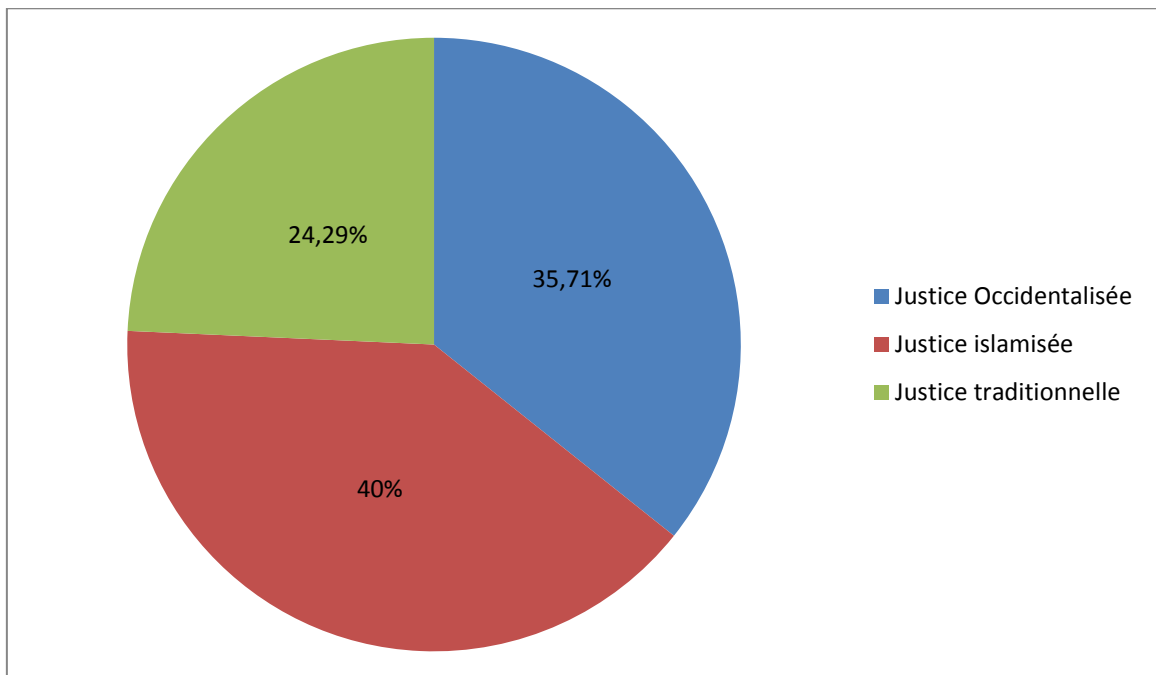
Différentes justices Autorités	Justice occidentalisée	Justice islamisée	Justice traditionnelle	Total
Grande Comores	13	15	8	36
Anjouan	10	11	8	29
Mohéli	2	2	1	5
Total	25	28	17	70

Source : Enquête personnelle

Ici nous constatons également un nombre élevé sur le choix de la justice islamique. En termes de pourcentage, on note 40% du choix par rapport à la justice islamique,

35,71% sur la justice occidentalisée et de 24,29% choisi pour la justice traditionnelle. Ici on remarque un taux élevé du choix de la justice par rapport à celle du traditionnelle. Force est de constater que même les autorités (Etatiques, religieuses et traditionnelles) sont favorables au choix de la justice islamique. Certaines autorités soulignent que la justice traditionnelle ne peut pas être valable en tant que justice nationale car les sanctions traditionnelles ne sont pas démocratiques. Par contre, la justice islamique correspond à la volonté populaire sur leur conviction religieuse, qui présente (selon les autorités) une grande partie de leur quotidienneté.

Figure n° 4 : Pourcentage sur le choix des autorités aux différentes justices



2.2. Points de vue sur le système d'enseignement

Tableau n° 9 : Variation du taux de réussite au baccalauréat de la session 2007 à 2012

Années	% de réussite			
	Moroni	Mutsaundu	Famboni	Union des Comores
2007	23	17	18	21
2008	23	11	40	2
2009	26	10	35	20
2010	42	37	30	39
2011	30	21	40	27
2012	28	27	48	29

Source : Office Nationale des Examens et Concours (ONEC)

En observant ce tableau, on constate que le taux de réussite au Baccalauréat est très faible aux Comores. Des raisons diverses expliquent cette faiblesse. D'abord, le programme scolaire mis en place est imposé par la France (selon le chef de Service des examens à la grande Comore). Ainsi, la langue d'enseignement est strictement le Français, et pourtant les élèves sont majoritairement issus de milieu défavorisé, ils ne sont pas favorables à la maîtrise de cette langue. En outre, le délestage permanent dans l'archipel donne une autre explication sur le faible taux de réussite. Ce problème d'électricité dans l'archipel depuis le régime de Mohamed Taki Abdoul Karim jusqu'à nos jours joue un grand rôle sur l'échec scolaire dans l'ensemble des apprentis comoriens.

Tableau n° 10 : Choix de la population sur le système d'enseignement

Enquêtés par île \ Système éducatif	Education occidentalisée	Education arabo-musulman	Système mixte (franco-arabe)	Total
Grande Comores	8	17	31	56
Anjouan	13	10	23	46
Mohéli	2	2	4	8
Union des Comores	23	29	58	110

Source : Enquête personnelle, janvier 2013

Ce tableau nous montre clairement que les enquêtés choisissent beaucoup plus au système mixte (franco-arabe). Ainsi le taux de ce choix est 52,73, soit plus de la moitié de la population générale enquêtée. Seulement 20,91% de la population sont favorables au système d'enseignement colonial. Il est à retenir également que le résultat d'enquête précise que la population ne choisit pas exclusivement le système arabo-musulman mais il se localise sur le système mixte à 52,73% de la population. Ce choix repose d'une part sur le privilège donné aux Comores par rapport aux diplômés des universités francophones, et d'autre part pour l'apprentissage approfondi de la religion musulmane qui est la religion populaire au sein de l'archipel. Le 26,36% des enquêtés qui sont favorables au système arabo-musulmane proprement dit est significatif puisque ces dernières années aux Comores, il existe une université arabo-musulmane financée par la ligue arabe. Ce taux de 26,36% est représentatif à ceux qui voient l'importance de poursuivre les études universitaires dans cette université et/ou à ceux qui voient l'intérêt de finir les études dans les pays arabes où l'on bénéficie des bourses de la ligue arabe, comme le Soudan, l'Egypte, l'Arabie Saoudite, etc.

Figure n° 5 : Pourcentage du choix de la population sur le système d'enseignement

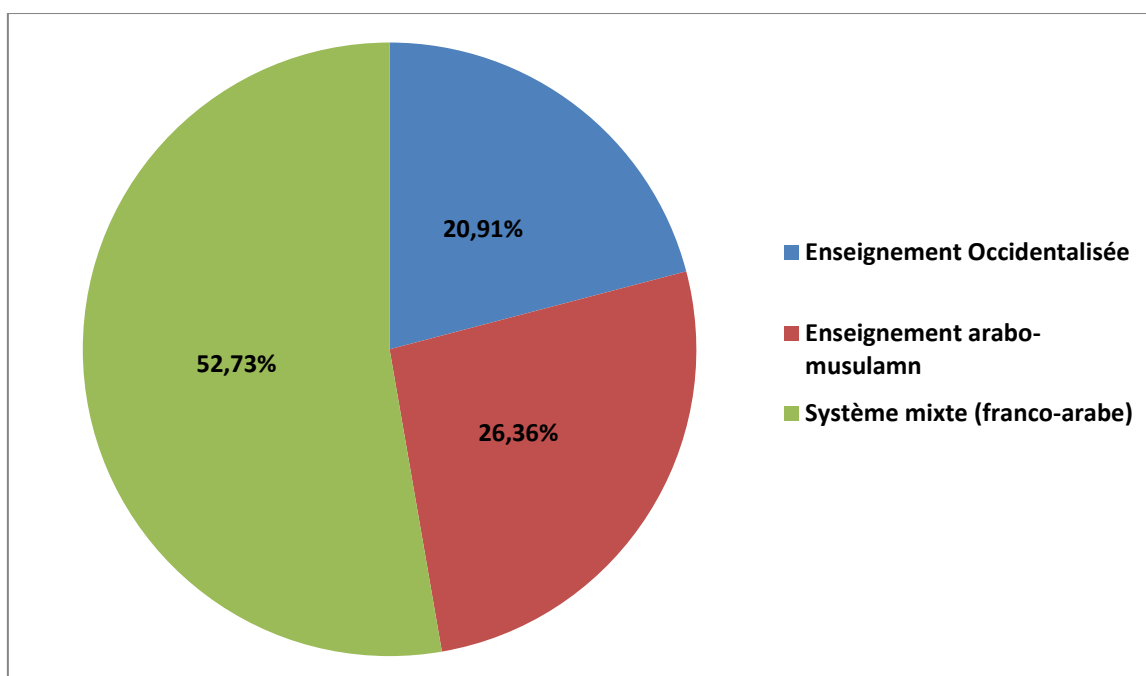


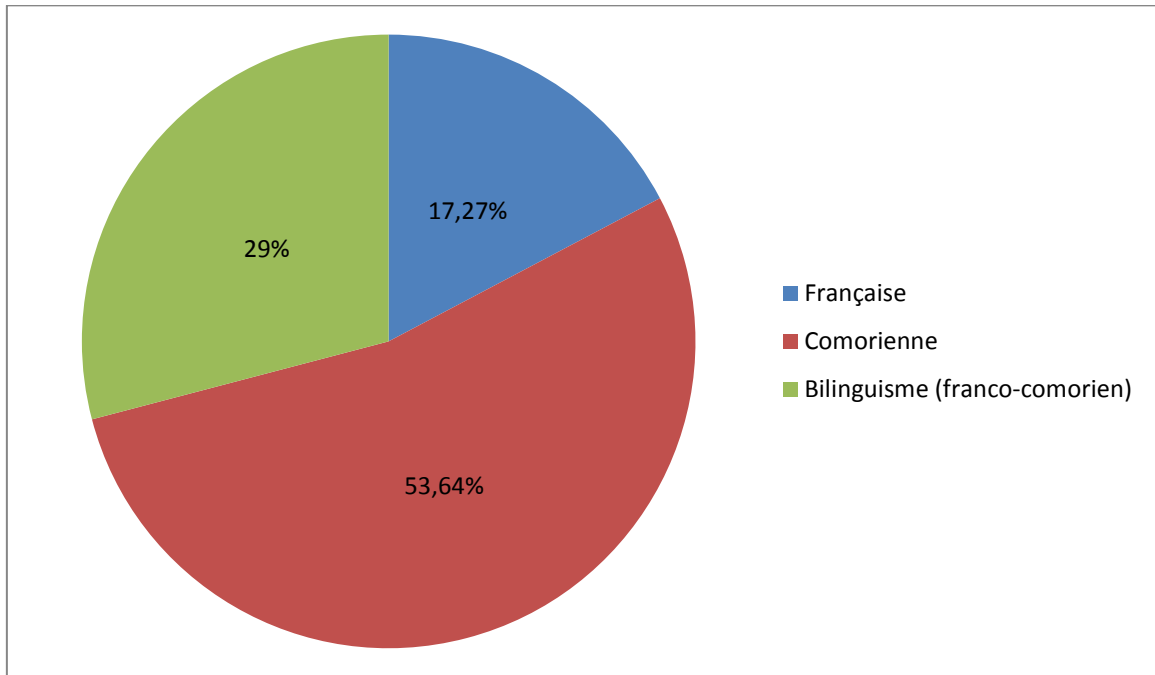
Tableau n° 11 : Choix de la population sur la langue d'enseignement

Langue d'enseignement Enquêté par île	Français	Comorien	Bilinguisme (franco- comorien)	Total
Grande Comores	8	34	14	56
Anjouan	10	21	15	46
Mohéli	1	4	3	8
Union des Comores	19	59	32	110

Source : Enquête personnelle, février 2013

Avant de tenter à interpréter ce tableau, il convient de préciser que le système d'enseignement que nous parlons ici est le système français (francophone), c'est seulement la langue d'enseignement qui relève du choix. A l'instar du choix entre la malgachisation de l'enseignement à Madagascar de jadis et le français, ou bien un système mixte.

D'après la constatation des différents résultats de ce tableau, on observe un taux très élevés pour le choix de véhiculer l'enseignement à la langue Comorienne avec 53,64% et d'un taux très faible sur le choix de français comme langue d'enseignement avec un taux de 17,27%. Ceux qui adhèrent le système bilinguisme (Franco-comorienne) sont représentés à un taux de 29,09%. Le nombre élevé sur le choix de véhiculer les cours en comorien se pose selon les enquêtés sur l'incompréhension de la langue française. Et cela résulte la difficulté de comprendre les autres matières enseignées, en l'occurrence, les matières scientifiques.

Figure n° 6 : Pourcentage du choix de la population sur la langue d'enseignement

Section 3 : Crises institutionnelles : vérifications des hypothèses

3.1. Nation musulmane et justice occidentalisée

Au long de notre recherche, on a pu confirmer que l'influence du système juridique occidentalisé aux Comores favorise une dysfonction par rapport au contrôle sociale. En général, les normes sociales qui fondent ce contrôle sont dictées par une règle juridique et/ou un principe moral précis. Ces normes sociales découlent du besoin spontané de la conscience collective des individus résultant de leur habitude et leur manière d'être. Et pourtant, la quasi-totalité de la population comorienne considère la justice occidentalisée comme un système de sacrilège parce qu'elle entre en contradiction avec leur système de croyance. Ainsi, l'influence du système juridique occidental engendre un système des valeurs diversifiées dans l'archipel qui donne naissance à un conflit des valeurs au sein d'une même société, et ce conflit va automatiquement affaiblir le lien social. Il est évident qu'un groupe d'individu ou une société agit en fonction de ce qu'il croit juste, bon ou beau. Autrement dit, les règles d'une société devraient être légitimées par les valeurs collectives de cette société. Il est certain que la population comorienne partage ensemble les valeurs et les normes de la tradition et de la religion musulmane.

Ces deux éléments sont les liens qui marquent la cohésion de cette société. En d'autres termes : « *Le droit et la morale c'est l'ensemble des liens qui nous attachent les uns aux autres et à la société, qui fondent la masse des individus un agrégat et un tout*

cohérent »⁴⁰. Ainsi, la considération des valeurs de la religion et de la tradition sur le processus des règles et normes d'une société tient à renforcer la cohésion de cette société. Néanmoins, si on impose des valeurs étrangères dans une société en introduisant des règles, il y aura une faiblesse de la conscience collective. Et comme le souligne Weber dans « Economie et société » : la rationalisation, processus central de la modernité, va entraîner des conflits entre les sphères de valeurs, en particulier, la sphère religieuse va entrer en conflit avec les autres sphères de valeurs, les religions de salut fondées sur la charité s'opposent à la « rationalité politique » où est légitimée la violence, ou avec la sphère intellectuelle, où domine la volonté d'une explication rationnelle du monde. Selon Max Weber, ces conflits suscitent une déception, car les autres sphères dominées par la rationalisation n'arrivent pas à produire du sens indispensable à la vie humaine.

3.2. Résistance sur le système d'enseignement colonial

Dans cette phase, nous avons également affirmé l'hypothèse selon laquelle le système d'enseignement aux Comores obéit à la pérennisation d'une structure anomique instaurée à l'époque coloniale. Autrement dit, la structure de l'enseignement répond à des exigences de l'esprit colonial, mais pas au bon fonctionnement de la société et du respect aux valeurs et aux normes de la société comorienne. Ce n'est pas que l'Etat doive supposer un système reposant sur une idéologie politique, mais il doit instaurer un système convenable aux besoins collectifs. C'est pour dire que « *L'éducation est un processus social et chaque société a les institutions pédagogiques qui lui conviennent. De la même façon que chaque société a une morale, qui en gros, est adaptée à ses besoins, de même, chaque société a des méthodes d'éducatons qui répondent aux besoins collectifs* »⁴¹. L'Etat a mis en place un système pédagogique qui favorise l'influence de la civilisation occidentale et qui rompt avec les valeurs de l'archipel. Et pourtant, « *Tout système d'éducation exprime une société, répond à des exigences sociales, mais il a aussi pour fonction de perpétuer les valeurs de la collectivité* »⁴² c'est-à-dire que l'école est avant tout une institution créée pour accomplir une œuvre spécifique : le maintien et l'amélioration de la vie sociale. Si le modèle politique occidental gouverne en permanence l'archipel, l'enfant comorien sera préparé au maintien des valeurs occidentales.

⁴⁰ E. Durkheim, de la division du travail social, PUF, 1991 (1ère e édition 1893)

⁴¹ R. Aron, Les étapes de la pensée sociologique, Gallimard, 1971

⁴² R. Aron, op. cit.

3.3. L'apport de la civilisation coloniale

Au cours de notre recherche, nous avons constaté une infirmation de notre hypothèse selon laquelle, aux Comores, la civilisation occidentale a rendu bénéfique et cohérente l'exercice du pouvoir pour le maintien de l'archipel.

La civilisation occidentale a au contraire favorisé des clivages sociaux qui ont laissé place à des conflits des valeurs au sein de l'archipel. On observe une lutte qui se livre entre l'aristocratie qui représente la classe dirigeante encore minoritaire, et la majorité de la population. Force est de retenir que c'est uniquement la structure coloniale qui favorise cette oligarchie dans le pays. A travers ce système politique qui obéit à la structure coloniale, les élites oligarchiques s'obligent à prêcher la civilisation occidentale au détriment de la civilisation populaire. Ils considèrent la civilisation occidentale au-dessus de toute civilisation. Cet esprit colonial trouve son apogée dans la structure éducative où le système d'enseignement reflète un dévouement pour la société française, pourtant : « *La structure de la société, considérée comme cause, détermine la structure du système d'éducation, et celui-ci a pour fin de lier les individus à la collectivité et de les convaincre de prendre pour objet de leur respect ou de leur dévouement la société elle-même* »⁴³. Ainsi, la civilisation occidentale a résulté des divisions sur le plan institutionnel à l'intérieur du pays, mais aussi sur le cadre géographique à l'instar de Mayotte qui reste jusqu'à nos jours sous le règne de la France.

⁴³ R. Aron, op. cit.

CHAPITRE V : LA PRATIQUE DE L'ETHIQUE MUSULMANE

Dans toutes les sociétés, quel que soient ses tendances, la pratique religieuse permet de mettre en jeu les principes de la conduite humaine à respecter. Ces principes sont liés à la paix et à la sécurité de l'individu et/ou de la société. Néanmoins, l'idéologie islamique de nos jours évolue à une tendance contradictoire par rapport à cette évidence. C'est ainsi qu'il nous semble impératif de présenter ce cadrage pour comprendre l'image réelle de l'islam et le paradigme de l'islamisme moderne.

Section 1 : La fonction de l'islam dans la société

1.1. La notion de Dieu en islam

Il est alors essentiel de poser deux questions avant d'entamer cette notion de Dieu selon la religion musulmane : Qui est le Dieu des musulmans ? Que signifie « Allah » ?

Beaucoup disent que « Allah » est le Dieu des musulmans. Le mot « Allah » révèle de la langue arabe et non de la religion musulmane. L'islam doit être perçu indépendamment de la langue arabe. La langue arabe est avant tout un moyen de communication neutre qui peut véhiculer les enseignements les plus hautement spirituels de différentes religions. C'est à cause de ce type d'amalgame qu'il faut toujours insister sur la distinction entre langue, culture et religion.

Les chrétiens arabes, et cela depuis la période préislamique jusqu'à aujourd'hui invoquent Allah dans leurs églises.

Dans l'islam, Dieu est l'unique, le tout puissant, l'omniprésent, le créateur de la terre et des cieux et toute chose qui s'y trouve. Il est le Dieu d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus-Christ. Selon le coran, il est le seul digne d'adoration, et de soumission : « Dis ! Il est Allah, unique. Allah le seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus et nul n'est égal à lui » [coran 112]

1.2. Le statut du prophète

Dans l'islam, un prophète est un homme comme tout le monde, mais il est un élu pour Dieu avec l'unique objectif de transmettre son message. Ainsi, dans l'islam, Mohammad est la créature et le serviteur de Dieu. Il est l'exemple à suivre pour tous musulmans, un exemple dans ce sens qu'il est un homme comme eux mais pas une

divinité. Mohammad ne sauve personne et ne condamne personne. Le salut et la condamnation en Islam sont des attributs exclusifs à Dieu, avec qui on entretient des relations directes, intimes et permanentes. Le coran dit à propos de cela : « *Dis, je ne suis qu'un humain comme vous, je reçois la révélation que votre Dieu est un Dieu unique, et celui qui espère de rencontrer son Seigneur qu'il fasse une bonne œuvre* » [coran 110 : 18].

On peut à bon droit exprimer le point de vue de Max Weber sur le pouvoir du prophète. Pour lui, un prophète doit obligatoirement posséder un charisme personnel. Mais ce charisme est fondé selon lui sur une forme magique très puissante que détient le prophète. Ce dernier peut accomplir des choses que les autres magiciens sont incapable de les faire. Or selon lui encore, le charisme spécifique ne produit pas ces effets extrêmes. Ce qu'il faut retenir ici, ce que Weber au cours de son analyse compréhensive du pouvoir prophétique, a eu du mal à différencier le prophète et le magicien. Si l'on analyse par exemple le coran et les « ahadith » on trouve que la magie est strictement interdite aux croyants. Même sur les deux autres religions monothéistes (christianisme et judaïsme) la magie est strictement prohibée. Mais, il reste à se demander, comment peut-on distinguer le pouvoir miraculeux du prophète et celui d'un magicien ?

1.3. La « charia »

Cette notion est au centre du message de l'Islam, elle présente donc la notion clé de la religion. Le sens strict de sharia en langue arabe est la loi. La thora est à ce sens la « charia » de Moïse, l'Évangile est la « charia » de Jésus-Christ. Nous parlons également de la « charia » malgache, de la « charia » française, etc. La « charia » dans l'Islam peut signifier la conduite à la morale en observant le coran, mais pas une loi divine immédiatement applicable. En effet, l'homme de loi musulman s'est trouvé dans la nécessité d'établir une ou plusieurs différentes législations en se référant à la fois à des recommandations coraniques, aux coutumes locales et en recourant à l'effort intellectuel, pour répondre aux multiples besoins d'une vie sociale en pleine expansion.

La charia contient deux types de droit.

Le droit de Dieu appelé : « Ibadat » (les adorations) et le droit de l'homme appelé « miramalal » (manière de traiter les gens ou de vivre).

Le premier droit est le culte, le second concerne l'organisation de la société. Le « Muâmalat » reflète la manière d'organiser la société afin de tisser une cohésion sociale et une harmonie du vécu collectif où le droit de chacun est respecté.

Il convient de retenir que sur l'appellation de « droit de Dieu », dans l'islam et comme dans toutes les religions, Dieu est transcendant à tout ce qui émane de l'être humain. Il n'a aucun intérêt, ne recueille aucun bénéfice de ces formes d'adoration qui lui sont rendues. Le coran dit : « *quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens* » [Coran 41 : 46]

Section 2 : Evolution et dynamique de la religion musulmane

2.1. L'Islam et l'occident

Le conflit idéologique de ces dernières décennies entre l'occident et l'Islam est l'une des conséquences liées à la politique occidentale. L'occident considère sa civilisation comme la meilleure et le mieux partagée à l'échelle planétaire. Et comme le disait H. de Varine par ironie : « *Ceux qui ne se comportent pas, qui ne vivent pas et ne pensent pas à l'euro péenne sont des sauvages qu'il faut éduquer* »⁴⁴. Ainsi, l'occident veut intégrer sa civilisation dans le monde entier, en particulier dans les pays musulmans. Citons l'exemple du capitalisme, un système reprouvé dans le coran et donc combattu par les musulmans extrémistes, pourtant, la société occidentale considère l'accumulation des capitaux comme étant indispensable au développement de la personnalité et de la société elle-même. Or, contrairement à l'Islam, le coran dit : « *Non, mais vous n'honorez pas l'orphelin, et vous ne vous exhortez pas les uns les autres à nourrir les pauvres, et vous dévorez complètement l'héritage d'autrui, et vous aimez les richesses d'un amour excessif* »⁴⁵. L'Islam désapprouve le primat du matériel pour déterminer la conscience des individus, contrairement aux marxistes qui pensent que c'est l'existence qui détermine la conscience, le coran dit : « *La rivalité dans la recherche de l'augmentation des biens de ce monde vous détourne de Dieu* »⁴⁶.

Dans le cadre des Comores, l'une des valeurs de la population est sans doute le « wugnagna » (fraternité). Cette fraternité se tisse entre les comoriens en dehors de la parenté. Elle met en place des actions d'entraide. Cette valeur de « wugnagna » est comparable au « Fihavanana », si on prend l'exemple de Madagascar. Néanmoins, elle commence à disparaître aux Comores à cause de la montée brutale du système capitaliste et de la pérennisation de la civilisation occidentale.

⁴⁴ H. de Varine, La culture des autres, Seuil, 1976, p.128

⁴⁵ Coran 89 : 21

⁴⁶ Coran 102 : 2

2.2. L'islam et le terrorisme

Il est avéré que le terrorisme demeure un sujet d'actualité à nos jours. Pour cela, il nous semble indispensable de le situer par rapport à notre discussion puisque le terrorisme devient un paradigme de l'islam moderne. En d'autres termes, parler de l'islam à nos jours c'est parler du terrorisme. Face à cet islamophobie, certaines questions méritent bien d'être posées : quelles sont les causes des motivations de ces groupes terroristes ? Quel est le point de vue du coran vis-à-vis du terrorisme ?

Pour répondre sagement ces questions, il convient de reconnaître que l'islam radical moderne a comme contexte de prime à bord, la lutte contre la « mondialisation »⁴⁷ sur les territoires arabo-musulmans. Les « islamistes » cherchent à alerter les musulmans des dangers du plus terribles des phénomènes modernes. Ils veulent leur faire comprendre que si la mondialisation et la tolérance accèdent au rang de vertus sociales, alors les nouveaux modes de pensée finiront par faire disparaître le divin. Est-ce à dire qu' « *il veut montrer que le divin englobe tout, et que tout phénomène social devrait être en rapport avec Dieu, il veut montrer qu'on ne peut pas mettre Dieu dans un coin* »⁴⁸.

En d'autres termes, ils veulent montrer que si Dieu est le seul créateur, il doit alors tout diriger. Remarquons ensuite que certains groupes terroristes mènent des attentats contre leur propre pays pour lutter contre des dirigeants musulmans qui, sous l'influence des idées occidentales, veulent créer des sociétés laïques dans le monde musulman, une société dans laquelle la religion serait reléguée dans un coin. A l'instar des frères musulmans de l'Egypte actuel qui mènent des attaques contre le régime en place, les jihadistes sunnites d'Iraq contre le régime majoritairement Chiites et les séries d'attentats d'Alkaida en Afghanistan.

Certes, tout conflit est un moyen instrumental destiné à réaliser des buts, c'est pour dire que les groupes islamistes radicaux prétendent de lutter contre la domination occidentale mais la manière dont cette idéologie est appréhendée résulte des menaces à l'échelle mondiale, et continue de salir l'image de l'islam et pourtant le coran souligne sa position par rapport au terrorisme que « *quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre (...) c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes (...) et puis voilà qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre* »⁴⁹. Le coran

⁴⁷ Mondialisation : au sens de l'occidentalisation

⁴⁸ P. Berman, Les habits neufs de la terreur, Hachette 2004

⁴⁹ Coran 5 : 32

ajoute aussi : « *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs* »⁵⁰.

Ces versets nous ramenaient à comprendre le sens de « Jihad » (la guerre Sainte) qu'il s'agit d'une guerre défensive, juste pour riposter aux attaques de l'ennemie, mais pas pour tuer des innocents. Les prétendus musulmans d'aujourd'hui tuent des innocents, transgressent en quelque sorte les limites du « djihad ». Les attentats dans les lieux publics visent en grande partie des innocents et des enfants.

Remarquons ensuite que le prophète Mohamed avant d'envoyer son armée au combat, recommandait à ses guerriers : « *combattez au nom de Dieu (...) Ne tuez pas les vieux et les infirmes ni les femmes et les enfants* ». Quand Ali devient Khalif, il donnait l'ordre suivant à ses guerriers, avant de confronter l'armée : « *Si l'ennemi prend la fuite ne le poursuivez pas, ne le tuez pas, ceux qui sont incapables de se défendre ou ceux qui sont tombés dans le champ de bataille, blessés, ne les tourmentez pas* ». Il reste à se demander : quel texte d'appui ces groupes « islamistes » font référence si le coran et les « ahadiths » sont en contradiction avec leur pratique ?

S'agissant des Comores, ces groupes terroristes n'existent pas. L'Islam est considéré comme un moyen de renforcer la cohésion sociale et un chemin idéal pour conserver la tradition. Dans l'archipel, l'Islam est pris comme un ensemble de valeur qui sert à garantir le « vivre ensemble » de toutes les généralisations

En somme, tout semble indiquer que l'influence des idées politiques occidentales a résulté des clivages sociaux et des conflits des valeurs au sein du pays. Les élites oligarchiques prêchent la civilisation coloniale en dépit de la tradition locale. Elles provoquent nécessairement l'abandon ou la défiguration de la culture populaire à la soumission absolue de normes fixées ailleurs par d'autres sociétés et d'autre environnement social.

⁵⁰ Coran 2 : 190

TROISIEME PARTIE :
ESSAIE D'ANALYSE ET SUGGESTIONS

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Dans cette dernière partie, nous allons essayer de présenter des analyses sociologiques et multidisciplinaires sur la genèse de la problématique en élaborant également des solutions.

CHAPITRE VI : ETAT MODERNE ET POPULATION MUSULMANE

Nous tenterons dans ce cadre, de mener des analyses sociologiques et multidisciplinaires liées à l'agencement de notre travail et en rapport des données recueillies tout au long de notre recherche. Ce cadre sera sujet ainsi d'une analyse sur les mutations sociales en cours vis-à-vis des sociétés traditionnelles et religieuses. Sur la lutte interne, nous avons privilégiés un révolutionnaire connu au nom d'Ali Soilih dans la mesure où il semble être le seul révolutionnaire depuis l'indépendance qui a essayé de lutter contre l'influence occidentale.

Section 1 : Contradiction et mutation sociale

1.1. La politique pragmatique d'Ali Soilih

Cela est connu et avéré qu'Ali Soilih reste la personnalité emblématique de l'histoire révolutionnaire des Comores.

Ali Soilih est né à Majunga. Il est issu d'un père originaire de Ntsoudjini et d'une mère de Chouani. Il fit ses études primaires à Majunga et secondaire au lycée Gallieni. Il a fait une formation de technicien supérieur au Lycée Agricole d'Ambatobe à Madagascar. Il était élu député en 1967 avant qu'il soit nommé deux fois au poste ministériel.

Notons que le cout d'Etat organisé par la France pour renverser Ahmed Abdallah a conduit Ali Soilih au pouvoir à partir de janvier 1976. Il a été un homme politique de terrain qui approche le peuple en exposant sa politique pragmatique.

S'agissant de sa relation avec la France, Ali Soilih a préféré de changer sa stratégie politique quand surtout il s'aperçut tardivement qu'il avait été manipulé par la France pour le détriment de son pays et le profit de ce dernière. Il a basé sa stratégie politique durant le deux ans au pouvoir sur le système communiste. Plus précisément, il a basé son idéologie communiste sur la révolution verte, les infrastructures routières et administratives, la problématique de la coutume comorienne et en particulier le Grand mariage, etc.

Il a voulu reformer en premier le phénomène du grand mariage et en second lieu la religion. Le révolutionnaire a attaqué deux points majeurs qui régissent le système de

normes et valeurs d'un comorien et qui déterminent en conséquence l'honneur et la fierté de ce dernier.

Au cours de ses discours, le « Mongozi »⁵¹ (le guide) a cité explicitement les ennemis du pays. Selon lui, parmi les ennemis de la nation, les premiers en sont « la culture Française et la République Française ». Il a précisé dans un discours long et éloquent que « Il ne s'agit pas d'un citoyen français, mais plutôt la culture française et la république française ». Le troisième ennemi d'après lui, en est le bourgeois à deux revenus : un revenu de l'administration publique et un autre que le bourgeois profite de l'agriculture en employant des ouvriers. Il a cité entre autres plusieurs ennemis parmi lesquels s'y trouve le « Mzungu mudu »⁵² (un occident noir). Il reste à dire qu'« il est triste de voir nos présidents se réunir autour d'un blanc pour prendre des décisions à venir pour leur pays. On les voit comme des vendeurs d'esclaves devant l'acheteur blanc qui négocie le prix »⁵³. Ainsi, Ali Soilih aimait beaucoup son pays et il voulait l'isoler de toute influence extérieure. Il a combattu la féodalité pour instaurer son idéologie socialiste. Il accusa la coutume et mœurs en place d'être un frein au développement.

En un mot, la pratique politique d'Ali Soilih se résume sur la « pratique social ». Les discours prononcés par « Mongozi » sont des théories qui trouvent la pertinence non pas par son éloquence mais par rapport à la pratique qui demeurait durant son règne le facteur déterminant. « *C'est seulement en arrivant dans la pratique sociale, aux résultats qu'ils attendent que les hommes reçoivent la confirmation de la vérité de leurs connaissances* »⁵⁴. En observant les régimes actuels et celui d'Ali Soilih, on constate justement qu'actuellement aux Comores, les idées justes des dirigeants sont jugées par rapport à la pertinence des mots. Et pourtant, « *Les idées justes ne peuvent venir que de la pratique sociale* »⁵⁵. En d'autres termes, l'indicateur de mesure de la vérité d'un discours et/ou d'une promesse d'un dirigeant est uniquement la mise en pratique de celle-ci. Face à la fermeté héroïque de « Mongozi », serait-ce à se demander, comment peut-on expliquer l'échec de sa révolution ?

⁵¹ Mangozi (le guide) : c'est une appellation qu'Ali Soilih s'attribue lui-même

⁵² Il s'agit d'une africaine marionnette, qui œuvre au profit des blancs

⁵³ Said Ahmed Said Abdillah, op. cit.

⁵⁴ Mao Tsé Toung, cinq essais philosophiques, édition du peuple, Pékin, 1976

⁵⁵ Mao Tsé Toung, op. Cit

1.2. Les limites du soilihisme

Tout semble en effet indiquer qu'Ali Soilih a été passionnée de la révolution de l'archipel durant son règne, il a toujours nourri le rêve de construire une société autonome sous l'égide de l'idéologie communiste.

En dépit de cela, le « Mongozi » a choisi de prendre l'idéologie communiste comme modèle sans se lier à l'une de puissance communiste de l'époque comme protection à savoir l'union soviétique et/ou la Chine. Il s'est efforcé de garder une neutralité dans un petit pays très convoité par les puissances du monde. Ses discours offensifs vis-à-vis de la France n'avaient pas d'importance sur la protection de son idéologie. C'est pour dire qu'il avait une bonne initiative mais sans stratégie préalable.

Une chose plus grave encore est que, il a discoursu ses idées vis-à-vis d'une politique visiblement laïque au sein d'une population soumise à la foi musulmane. Il convient de reconnaître que l'Islam a une structure immuable qui est le coran, si l'on tient à profaner un verset. Le « mongozi » a lui-même considéré le voile islamique porté par les femmes comoriennes comme source de discrimination et d'asservissement. Et pourtant, le voile islamique n'a aucun signe de discrimination. D'abord, le port de voile ne s'agit pas d'une coutume arabe, mais plutôt des habits des femmes musulmanes libres, et pourtant la population comorienne est presque totalement musulmane. Il est certain que le voile devient discriminatoire quand « Mongozi » préconise ses idées laïques pour déterminer sa politique socialiste. Il a accusé brutalement la pratique de la religion musulmane comme une des sources du blocage du développement sans distinguer la manière dont les comoriens pratiquent la religion et la pratique authentique de cette grande religion. Dans le même sens, Alexis de Tocqueville considère que : « *En Amérique, c'est la religion qui mène aux lumières, c'est l'observance des lois divines qui conduit l'homme à la liberté* »⁵⁶.

De la même manière, Emile Durkheim réduit le religieux au social. Il souligne que, quand les croyants pratiquent, quand ils prient, quand ils dansent autour d'un totem ou louent leurs divinités, ce n'est pas tant pour un Dieu ou une puissance surnaturelle, que pour la société elle-même : ils vénèrent le principe même du lien social, la cohésion sociale. Ainsi, Ali Soilih n'a pas utilisé les valeurs positives de l'Islam pour épauler sa révolution comme le cas de l'Amérique sur le christianisme selon les études de Tocqueville.

⁵⁶ Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique

Une chose plus grave encore sur le plan révolutionnaire, est que l'homme qui a exercé une influence profonde, souvent déterminante par rapport aux autres régimes politiques, n'a pas créé dans son pays un mouvement social ou laissé trace à son idéologie dans des écrits. Pour la considération de son idéologie, ses discours représentent l'archétype qu'aujourd'hui les chercheurs comoriens et étrangers se réfèrent.

Certes, l'idée de Mongozi a été évidemment significative pour un régime révolutionnaire, mais la manière d'appréhender la politique n'a pas été du tout convaincant face à une population traditionnelle et conservatrice comme les Comores. La révolution qui paraissait au début comme patriotique, tourne vite en une dictature populaire. Cela n'a pas tardé un coup d'Etat dirigé par le mercenaire français Bob Denard, soutenu par Ahmed Abdallah qui mit fin au régime révolutionnaire. Ce coup d'Etat a eu lieu le 13 mai 1978. Ali Soilih fut exécuté le 29 mai 1978 dans le camp de Kandani.

1.3. Postmodernité et société musulmane

Notons que, pour mener notre discussion sur la postmodernité, on va situer d'abord la modernité proprement dite par rapport à la société musulmane.

On peut caractériser la modernité par rapport à la nouvelle civilisation inaugurée à la fin du XVIIIe siècle par la révolution industrielle et démocratique. Le passage à la modernité coïncide avec une approche rationnelle de tous les phénomènes de la nature et de la mécanisation industrielle, de la rationalisation de l'économie et du système bureaucratique de l'Etat moderne. Or, si l'on considère ces doubles vocations de la montée triomphante de la rationalisation industrielle et démocratique, on constate que « l'Islam des comoriens » et la modernité entretiennent des relations conflictuelles. Mais on peut souligner également des rapports de proximité si l'on tient compte à l'analyse comparative à l'exemple de l'Iran moderne et du Qatar. Ces deux pays musulmans nous laissent croire que l'Islam n'est pas un système figé, il a une vocation diachronique comme l'Iran sur l'industrialisation et le Qatar sur son intégration à la modernité.

En fonction de cette réalité plurielle, il est nécessaire de considérer l'Islam aux Comores par rapport à la tradition locale. Il ne fallait pas distinguer tradition et religion si l'on s'intéresse au contexte de l'archipel.

Les premiers « oulâma » qui se sont installés aux Comores, ont beaucoup dirigé la compréhension de l'Islam sur une idéologie discriminatoire qui interdisait les comoriens avec toutes formes de contact à une autre civilisation, ils sacralisent uniquement la culture locale comme étant partie intégrante de la religion. Certains « oulâma » sortant des grandes

universités des pays arabes (des « salafistes » et des frères musulmans la plupart) estiment que la modernité est associée, du point de vue de l'islam, à un occident colonialiste, matérialiste et hédoniste. C'est pour cette raison que beaucoup des pays musulmans pauvres cherchent la solution de leur situation en dehors de la modernité à l'exemple de l'Égypte sur le régime de Morsi (membre des frères musulmans). Ils cherchent la voie du changement au-delà de l'idéologie libérale des sociétés occidentales. Cela traduira un retour de l'islam pur avec des potentialités révolutionnaires comme l'islam de jadis.

Historiquement, la civilisation arabo-musulmane a contribué d'une grande partie au développement des connaissances scientifiques, allant de la chimie, la physique, la mathématique, la médecine, etc. Mais la décadence de l'empire Otman a sombré ces connaissances, qui a immédiatement occasionné l'essor de l'occident au XIXe siècle par une mutation remarquable de la science. La chute de l'empire Otman a détruit également le déclin de l'évolution des sociétés musulmanes. C'est pour dire que l'islam reconnaît les « valeurs positives » de la modernité et qu'il est temps donc que la pratique religieuse aux Comores trouve sa maturité pour donner place aux « valeurs positives » de la modernité, sinon, on n'hésitera pas de parler de la « fin de l'islam » aux Comores puisque les mutations sociales deviennent quasi-inévitables dans toutes les sociétés. Si confusément que ce soit, la modernité qui est toujours considéré comme un défi pour les religions et donc un défi pour l'islam pourrait être prise aussi comme un avantage pour l'islam.

S'agissant de la postmodernité, ici nous portons un nouveau regard beaucoup plus décevant par rapport à la qualité de la modernité, sur la sécularisation et l'irréligion de l'homme moderne. Si la postmodernité est un prolongement de la modernité, alors on peut clairement dire que ce dernière n'a pas tenu ses promesses et que par excès de rationalisation, l'a conduit à un certain désabusement sur la manière de voir le monde. Cela tenait au fait que la postmodernité est sujet de dépérissement de beaucoup d'institution religieuse, de la perte de l'influence culturelle et de la morale des religions jusqu'en même dire que l'homme n'a plus le sens du sacré.

Si l'on tient compte à cet agencement sur la modernité vers la postmodernité, on peut clairement définir la postmodernité *comme « la période ouverte par la perte de confiance dans les valeurs de la modernité (progrès, émancipation, ... »*⁵⁷. Serait-ce à se demander comment concilier la profanation croissante des sociétés occidentales avec les valeurs religieuses de l'islam au sein de l'archipel ? Il est absolument hors de question que

⁵⁷ Le Petit Larousse Illustré, 2013, p 866

l'archipel ait la possibilité de gérer les méfaits de la postmodernité tout en préservant les valeurs de la religion.

1.4. Mutation sociale et perte d'identité

Pour cette étude, nous cherchons à analyser comment se traduit la perte d'identité en termes d'acculturation due à l'influence occidentale au sein de l'archipel. Il est à retenir que chaque société humaine a besoin fondamental de connaître sa propre identité, c'est-à-dire, avoir une image d'elle-même que confère une signification à des actions et donne un sens à son existence. On peut définir l'identité (au sens social) en tant *que* « *sentiment ressenti par un individu d'appartenir à une groupe social, et qui le porte à adopter certains comportements spécifiques* »⁵⁸. Si l'on tient compte à cette définition, on peut en un mot définir la perte d'identité comme étant la disparition du sentiment d'appartenance à son groupe culturel.

Il est certain que dans les pays du sud, la perte d'identité remonte au début d'occupation coloniale des pays du nord. La domination n'était pas seulement économique mais aussi culturelle. La culture des dominants semblait être la culture supérieure imposée obligatoirement ou stratégiquement par les puissances coloniales. Et pourtant « *il n'existe pas une morale supérieure devant laquelle tous les hommes doivent s'incliner (...) chaque peuple a sa morale propre, spécifique, qui a autant de valeur que celle de ses voisins* »⁵⁹. Aux Comores, les valeurs qui définissent la cohésion de la population disparaissent petit à petit à cause surtout du système d'enseignement mis en place par l'Etat. Certains écoles dans l'archipel abusent même d'interdire de converser en comorien entre élève. De même que l'enseignant n'a aucun droit de véhiculer le cours en langue locale. Par exemple, un étudiant comorien ou même un enseignant qui s'exprime pas bien en français, il est considéré comme étant un vaut rien quelque soit son niveau d'instruction. C'est pour dire qu'un bon mathématicien ne sera pas jugé par rapport à son acquisition de la mathématique en tant qu'une science indépendante de la langue française mais on portera son jugement surtout à la manière don il s'exprime par rapport à la langue française. Toutefois, il va de soit que « *l'impérialisme ne survit que par notre infantilisme et notre manque de maturité* »⁶⁰. Un patriotisme sincère va de paire avec la conservation de la langue locale. Avoir l'idée du changement tout en méprisant la langue populaire est un changement

⁵⁸ Le Petit Larousse illustré, 2013

⁵⁹ Julien Benda, La trahison des clercs, éd. Grasset, 1958

⁶⁰ Kwameh Nkrumah, L'Afrique doit s'unir, Paris Payot, 1964

imaginaire et utopique. Il est à remarquer ici que « *chaque peuple maintenant s'entretient lui-même et se pose contre les autres dans sa langue, dans son art, dans sa littérature, dans sa philosophie, dans sa civilisation dans sa « culture ». Le patriotisme est aujourd'hui l'affirmation d'une forme d'âme contre d'autres formes d'âme* »⁶¹. Cela ne veut pas dire qu'il ne fallait pas apprendre le français ou les autres langues, mais seulement que la langue d'une nation est un élément indispensable pour le changement de celle-ci, car « *la langue est l'instrument privilégié par lequel la nation impose sa conscience nouvelle* »⁶².

Lors de notre descente du terrain, on a rencontré un grand nombre des individus qui ont échoué aux études à cause d'incompréhension de la langue française, qui reste dans l'archipel comme une « langue véhiculaire » et pourtant la langue comorienne est la langue vernaculaire. Autrement dit, les 4 îles de l'archipel se comprennent entre eux quelque soit leur différent dialecte. Il est alors essentiel de souligner que « *le jour où l'Afrique prendra conscience réellement que les langues héritées de la colonisation servent à la diviser et à l'exploiter, elle saura où se trouve ses intérêts* »⁶³.

Il apparait enfin que la perte d'identité en cours dans l'archipel se manifeste également par l'entrée en jeu d'autres critères plus complexe qui ne sont pas facilement à maîtriser à savoir la NTIC. Quelque soit le taux moins élevé des utilisateurs, mais toutes les NTIC sont presque déjà présent aux Comores à savoir la téléphonie mobile, la télévision, l'internet, la fibre optique sous marin. Certainement les NTIC est un sujet très vaste qui ne peut être limité par ces quelques lignes. Cependant, nous essayons juste d'illustrer certains éléments essentiels qui entre en relation avec les NTIC et la population sudiste et musulmane.

En observant les évènements passés et actuels au dernier degré, on constate justement le rôle inégale joué par les média dans le processus de la transformation des sociétés. Une chose plus grave est que les médias qui ont une grande influence ou plutôt qui englobe l'espace africain sont sans doute des média occidentaux. Au nombre de ceux-ci, citons la RFI et la chaîne télévisée France 24. Il est généralement admis que les médias influencent l'opinion publique et la croyance populaire. A l'instar du printemps arabe de l'année 2011 déclenché en Tunisie. Au cours de cette révolution, la RFI a joué un rôle spécifique sur la mobilisation populaire. Dans le même sens, « *les média continuent d'être*

⁶¹ Julien Benda, Op. cit.

⁶² J Ziegler, op. cit.

⁶³ David F. Junior, Quand l'Afrique s'éveillera ... nouvelle du sud

un instrument de persuasion, de propagande, de modification de l'état cognitif et affectif, de prédisposition à l'action, à la sensation et à la croyance »⁶⁴. Dans cette optique, on aura tendance à comprendre que les médias occidentaux ne sont pas innocents de la perte d'identité des pays du sud quelque soit la croyance.

S'agissant des Comores par rapport à cette influence, les réseaux sociaux à savoir Facebook et Twitter mettent en contact la nouvelle génération avec la culture occidentale dans un processus d'acculturation. Il va de soi que cette acculturation va laisser place à une faiblesse de la pratique religieuse qui va engendrer automatiquement une faiblesse de la cohésion sociale puisqu'aux Comores, les moments essentiels marquant une solidarité très forte sont caractérisés par les cérémonies religieuses.

Il serait fort injuste de ne pas souligner même en quelques lignes les atouts des NTIC dans les différentes sociétés. Si confusément que ce soit, les nouvelles technologies de l'information et de communications ont favorisé un domaine essentiel sur l'éducation à savoir l'enseignement à distance et l'accès aux recherches. Beaucoup des étudiants comoriens qui n'ont pas le moyen de poursuivre leurs études à l'étranger, se sont inscrits dans des universités étrangères via le système du télé-enseignement.

Enfin, sur le plan politique, les NTIC offrent des opportunités en termes de pression pour une démocratisation des régimes. On a ainsi vu, comme on l'a souligné un peu plus haut, qu'en 2011, les réseaux sociaux ont pris part à la révolution tunisienne et de l'Afrique du Nord. La question qui devrait être posée, c'est : Comment un pays musulman comme les Comores peut-il profiter les atouts des NTIC tout en limitant les dégâts de ce phénomène ?

Section 2 : Relation entre politique et foi

2.1. Interaction entre développement et foi

Il est certain que le développement est un des concepts les plus complexes à définir, surtout parce qu'il est souvent déterminé uniquement par rapport à la croissance économique, ou bien, il est parfois défini par rapport à un regard euro-centriste. A ce sens, les questions primordiales qui devraient être posées, en sont : Est-il possible de parler de développement sans se référer au modèle occidental ? Peut-il avoir un espace de rencontre entre un « développement occidentalisé » et la « foi musulmane » ?

⁶⁴ David F. Junior, op. cit.

On va essayer de répondre à ces questions au long de notre discussion. Pour ne pas définir le développement uniquement au sens économique, nous allons considérer le développement comme « *une évolution fondamentale du système économique et social où les besoins essentiels de l'homme sont progressivement satisfaits* »⁶⁵. Autrement dit, le développement est une amélioration globale de la qualité de vie. Il n'est pas seulement économique car une économie hausse du pays peut être mal répartie sur le plan social. En considérant le terme « besoins essentiels de l'homme », cela laisse à dire que le développement ne concerne pas seulement le niveau matériel et financier, ni même seulement éducatif ou sanitaire. Le développement est économique, politique, social, moral et spirituel. Le développement vise en un mot à une prise en main du destin individuel et collectif en accord avec les valeurs propres de la population.

Il convient de retenir que les acteurs du développement au sein de l'archipel des Comores à savoir les ONG (PNUD, FAO, UNICEF, OMS,...) et d'autres organismes internationaux (FMI, BM,...) mènent leurs actions du développement sur une vision du monde occidental et moderne, c'est-à-dire spécialisé dans un domaine laïque et agnostique. Le résultat envisagé a une séparation nette entre ce qui est de l'ordre de la foi populaire et ce qui est de l'ordre du développement. Or, si le développement n'est pas en accord avec la croyance locale, il s'agit sans doute d'un développement imaginaire et utopique. Les développeurs devront concilier la méthode mise en place avec la croyance de la population, car sans croire au développement, il n'y aura jamais du développement. L'Etat et/ou les acteurs du développement devraient tenir compte à la conviction religieuse de la population avant d'envisager un projet de développement, sinon, ils favorisent non seulement le « refus du développement » mais, bien davantage le rejet de tout pouvoir étatique.

Il est exacte que « *aujourd'hui, l'Afrique ne peut viser que des stratégies de développement suffisant musclées pour régler rapidement ses problèmes* » (...) *les rêves d'originalité intégrale en matière de développement sont utopique (...) mais il faut dire qu'aucun démarche de ce genre n'a pas de chance de réussir tant que subsistera l'obstacle psychologique majeur qui veut que le développement soit au départ comme un phénomène anti-africain ou comme « la chose de l'homme blanc »*⁶⁶. A ce sens, il convient de dire, qu'on peut certainement parler du développement sans se référer du modèle occidental, car le développement ce n'est pas la « chose de l'homme blanc ». De cette manière, les élites

⁶⁵ René Revol, Dictionnaires des Sciences économique et sociales, Hachette

⁶⁶ Axelle Kabou, Et si l'Afrique refusait le développement ?, l'Harmattan, Paris, 1991

de l'archipel devraient construire un modèle d'administration sur mesure en accord du contexte historique, culturel, climatique et religieux du pays. Cependant, un développement structuré selon un système administratif étranger ne servira en aucun cas aux besoins des autochtones majoritaires ayant leur manière propre de penser, de sentir et d'agir.

Par ailleurs, le rituel de l'Islam ne peut pas limiter le bonheur des comoriens uniquement sur l'au-delà (la vie après la mort), comme si le monde n'existait pas. Il fallait que la force de la foi engendre aussi une dynamique du développement sur la vie réelle.

2.2. Religion et démocratie

Ici, nous allons essayer d'évoquer quelques aspects essentiels de cette confrontation entre démocratie et religion.

Le concept de la « démocratie » peut être basé sur la définition donnée par Abraham Lincoln : un gouvernement du peuple par le peuple, et pour le peuple. A travers cette acceptation, on peut se poser cette question : La démocratie favorise-t-elle ou elle est obstacle de la religion ?

D'abord, si l'on élargie le champ de cette notion, sur le plan politique, la démocratie est le régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir. Les gouvernements sont désignés par les citoyens lors d'élections libres. De la même manière, un Etat est démocratique si le pouvoir appartient au peuple qui l'exerce en élisant ses représentants. Autrement dit, « *nous qualifions de démocratique, les Etats dont les gouvernants soumettent leur action à l'approbation du peuple au moins d'élections libres permettant de désigner, parmi différents candidats, les titulaires de fonction publique* »⁶⁷. Dans le même sens, la démocratie appartient à la sphère définie par le processus de prise de décision collective. Par ailleurs, le terme de démocratie ne se réfère pas uniquement à une forme politique ou de gouvernement, mais peut aussi désigner une forme de société ayant pour valeur la liberté et l'égalité.

Dans cette optique, il sera loisible de poser maintenant la problématique de la démocratie face à la religion. Selon le Coran, les gens ont la liberté de choisir le système de gouvernance qui leur convient : la monarchie, la république, le système tribal, etc. L'essentiel c'est d'être accepté par le peuple. Le système républicain accepté par l'Islam ce n'est pas celui du monde occidental où l'on sépare l'Etat et religion. Si l'on tient compte

⁶⁷ UNESCO, Démocratie, question et réponse

de la définition même du mot « république », il n'y pas l'idée d'une profanation. Comme on l'a souligné, la substance de la démocratie est clairement exposée dans le coran et des conseils sont donner aux musulmans sur ce sujet. La société islamique idéale est décrite de cette manière « *Et tout ce qui vous a été donné n'est qu'une provision temporaire de cette vie, et ce qui est avec Allah est meilleur et plus durable, pour ceux qui croient et placent leur confiance en leur Seigneur (...) et dont les affaires sont décidées à travers des consultations mutuelles,...* » [Coran 42 : 37-40]. L'expression « les affaires sont décidées à travers des consultations » est liée à la vie politique de la société musulmane. On constate clairement que les questions qui concernent les décisions du gouvernement doivent être prises après consultation. Cela nous renvoie à l'une des parties de la définition de la démocratie, à savoir le « gouvernement du peuple ».

C'est à cette condition qu'on peut dire que la religion soutient une grande partie de la démocratie. Selon Tocqueville, l'homme démocrate est un homme médiocre, qui est dans une logique d'accumulation indéfinie de petites satisfactions, de petits objets susceptibles de satisfaire momentanément ses désirs. C'est un être orienté vers la satisfaction de son bien être matériel. « *La religion lui ouvre l'accès à des perspectives qu'il ne trouve pas ailleurs* ». Tocqueville souligne ainsi que l'homme démocrate a besoin de la religion qui offre un sens à sa vie.

2.3. Violence symbolique et valeurs sociales

Le mot symbole est défini par René Revol comme « *un signe qui utilise un objet pour représenter un concept* »⁶⁸. Selon lui encore, l'adjectif symbolique signifie que ce qu'on qualifie ainsi a un sens compréhensible pour les acteurs. Est-ce à dire que la vie sociale est riche en symbole dans la mesure où les hommes en société interagissent en donnant du sens à leurs actions.

La violence symbolique désigne « *Tout pouvoir qui parvient à imposer des significations comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force* »⁶⁹. La violence d'ordre symbolique engendre une domination. Cette domination se traduit ou elle est visible par un ensemble de gestes de soumission et d'obéissance. Il convient de signaler que dans ce cadre, nous restons justes sur la violence symbolique au sens du pouvoir symbolique, car le phénomène symbolique touche plusieurs domaines que celui du pouvoir.

⁶⁸ René Revol, op. cit.

⁶⁹ Frédéric FEULON, op. cit.

En comparaison de la violence symbolique à la violence physique, ce dernier produit une obéissance éphémère, par contre, la violence symbolique génère des effets durables. Aux Comores comme la plupart des pays africain, à l'époque colonial, le travail non rémunéré impose par les colons n'ont été duré jusqu'à longtemps car les dominés avaient la conscience de leur domination infligée physiquement. Par contre, la violence symbolique de l'époque colonial, dure jusqu'à nos jours au sein des pays africains. Elle neutralise l'ordre social. Dans le même sens, « *la violence symbolique de l'impérialisme réifie la conscience de l'homme colonisé. Cela veut dire que les ravages qu'opèrent les significations imposées par le système de violence symbolique à l'individu sont tels que l'homme colonisé devient, dans un premier temps du moins, son propre ennemi ou encore : le gestionnaire de sa propre soumission. L'esclave se forge continuellement ses propres chaînes* »⁷⁰.

L'inquiétante originalité de la violence symbolique est qu'elle engendre la participation des dominés à leur propre soumission. Puisque : « *Un ordre, dit Bourdieu, ne devient efficient que par l'intermédiaire de celui qui l'exécute* ». Ici, le sujet soumis devient complice de sa propre soumission, il s'agit d'une acceptation machinale et involontaire, qui prend sa source d'une structure conditionnée à l'avance. Les régimes politiques aux Comores sont analogues de cette situation d'acceptation machinale qui a comme origine l'instauration du système politique colonial dans l'archipel. Il est certain que l'Etat joue un rôle majeur dans l'exercice de la violence symbolique. On peut dire en paraphrasant Weber que l'Etat détient la violence symbolique légitime. L'Etat comorien par exemple, parvient à travers l'école à favoriser des valeurs étrangères, plus précisément les valeurs occidentales, tout en négligeant les valeurs locales. Ainsi, « *La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant* »⁷¹. Le dominé s'accorde lui-même sa propre domination.

⁷⁰ J. Ziegler, *Main basse en Afrique*, Seuil, Paris, 1980

⁷¹ Bourdieu P et J Passeron, *La reproduction, élément pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Ed de Minuit

CHAPITRE VII : SUGGESTIONS ET ALTERNATIVES

Dans ce dernier chapitre, il nous convient d'illustrer des propositions et des recommandations nécessaires pour le résultat de notre recherche. Ces recommandations n'engendreront pas des solutions définitives car elles ouvriront d'autre série de questions qui pourront faire l'objet d'un autre sujet de recherche. Mais aussi, il nous est préférable dans ce dernier chapitre de souligner l'attitude ambivalente de la recherche avant de finaliser ce travail.

Section 1 : Dynamique sociale et éveil

1.1. La fonction du conflit dans une société

Nous allons considérer le conflit social au sens strict comme étant « *une relation antagoniste entre deux ou plusieurs groupes dont l'un au moins tend à dominer le champ social de leur rapport et fait ainsi figure de représentation de l'ordre établi. Il s'agit d'une désaccords entre des groupes qui ne trouve pas d'autre issue que l'affrontement direct* »⁷². Ainsi, le conflit est l'expression de contradictions inhérente à la société qui ne peuvent aboutir au compromis. Dans le même sens, Karl Marx estime que les luttes entre les groupes sociaux sont les moteurs de l'histoire. Il affirme que les conflits sociaux sont à l'origine du changement. Cette analyse recommande de partir de la notion de conflit social pour comprendre le changement social. Dans cette optique, on peut considérer que le conflit sociale est indispensable pour un processus de changement aux Comores. C'est pour dire que le peuple comorien doit révolter contre le régime néocolonial mis en place, tout en sachant que le conflit a pour but de résoudre des désaccords. Cela revient à dire que « *les conflits remplissent dans nos sociétés un certain nombre de fonction (...) ils orientent les choix politiques, ils sont producteurs d'identité, ils sont à l'origine de la naissance d'organisation* »⁷³. Le conflit est en tout cas un moyen instrumental destiné à réaliser des buts.

Pour Balandier, les conflits et les dysfonctions sont inhérents à tout système social, c'est ce qui va engendrer le changement. Ce changement va logiquement modifier en profondeur le fonctionnement du système politique et social. L'archipel jusqu'à maintenant n'est pas conforme à cette dynamique, il peut y avoir des situations politiques graves qui mettent en péril l'avenir de la population sans pour autant constater le moindre

⁷² Frédéric TEULON, *Changement sociale et conflits*, Ellipses

⁷³ Frédéric TEULON, *op. cit.*

mécontentement à l'intérieur du pays. Il est certain qu'une société sans conflit est une société morte, de pourvue d'un changement, puisque le but des conflits sociaux est le changement social.

En outre, le conflit social renforce la cohésion du groupe et leur sentiment d'appartenance. En fonction de cette réalité, il est de bon ton de dire qu'il est temps que les comoriens se réunissent en foule pour révolter contre l'impérialisme français au sein de l'archipel. Du point de vue psychologique, des individus réunis en foule, forment une seule personne sous forme d'âme collective. Comme le disait Gustave le bon, « *le fait le plus frappant présenté par une foule psychologique est le suivant : quels que soient les individus qui la composent, quelques semblables ou dissemblables que puissent être leur genre de vie, leurs occupations, leur caractère ou leur intelligence, le seul fait qu'ils sont transformés en foule, les dote d'une sorte d'âme collective. Cette âme les fait sentir, penser et agir d'une façon tout à fait différente de celle dont sentirait et agirait chacun d'eux isolément* »⁷⁴. On a bien constaté combien l'individu isolé diffère de l'individu en foule. Cette foule révoltée a d'abord facilité une prise de conscience de toute la population qui va renforcer la conscience collective jusqu'à l'aboutissement à une ou plusieurs solutions ou possibilités de dépassement de la situation en question. La prise de conscience de la population est une exigence prioritaire du pays. Il est clair que personne désormais ne viendra pas révolter à la place des comoriens. Nous le voyons actuellement dans plusieurs pays qui connaissent cette domination que ce sont les autochtones qui révoltent solidairement pour renverser les régimes néocoloniaux, à l'instar de la Tunisie et de l'Égypte en 2011. Disons tout de suite que la dynamique d'une société a comme éléments essentiels les tensions, les « crises » et les conflits pour faire face à la « situation coloniale » qui selon Balandier implique un rapport social de domination. Ce raisonnement nous amènerait à dire que « *les crises subies deviennent le révélateur de certains des relations sociales de certaines des configurations culturelles, et de leurs apports respectifs. Elles conduisent à considérer la société dans son action et ses réactions, et non plus sous la forme de structures et systèmes intemporels* »⁷⁵. Pour ne pas obscurcir ce qui est décisif par des détails superflus, il convient de dire en bref que le conflit est un moyen instrumental destiné à réaliser un but.

⁷⁴ Gustave le Bon, *Psychologie des foules*, 28^{ème} Edition, Alcan, 1921

⁷⁵ G. Balandier, *sens et puissance*, PUF, paris 1971

1.2. La recherche des valeurs disparus

Il est clair et avéré que la colonisation des pays africains par les puissances occidentales est à l'origine des pertes d'identités et des valeurs des sociétés colonisées. Le vide culturel, social et politique que connaissent aujourd'hui les sociétés du sud, est apparu à cause d'une pérennisation de la structure coloniale. Face à une telle situation, il reste à se demander : est-il possible de récupérer ces valeurs disparues ? Il est donc clair que des valeurs ne sont disparues totalement que lorsque leur mentalité est oubliée. Cette affirmation s'explique par le fait que les valeurs disparues peuvent laisser des traces vivantes dans la mentalité de la population. Il est impératif que le piétinement de l'histoire des Comores, de l'éducation civique, de langue, de la religion, de la tradition sont toutes des valeurs disparues ou pour atténuer, disons de valeurs en voie de disparitions qu'il est important de récupérer. Dans le contexte des Comores, il n'y a pas eu une destruction totale ni disparition définitive de la civilisation sur le système politique et social. Sur le plan juridique, certains éléments de la constitution reflètent la logique coutumière et religieuse du pays même si la quasi-totalité des lois obéit à la civilisation Française. Par ailleurs, la problématique de l'enseignement sur la recherche des valeurs disparues relève d'une compétence gouvernementale sur le programme des matières enseignées à savoir l'histoire des Comores, l'éducation civique, l'enseignement de la langue comorienne, etc. Aux Comores, c'est la civilisation occidentale qui domine dans le gramme d'enseignement. Et pourtant, plus la tradition occidentale se perpétue, plus la culture se fonde, plus la cohésion sociale se perd.

Pour changer cette situation négative à l'avis d'un grand nombre des citoyens, il s'agit de faciliter une prise de conscience, c'est-à-dire, organiser des campagnes et des conférences pour exposer le sens des valeurs sociales dans les différentes régions du pays. L'idée pourrait germer petit à petit dans la conscience des gens pour essayer de faciliter une revendication populaire contre le régime en place pour le retour de ces valeurs disparues. Il va de soi que « *ce que le monde social a fait, le monde social peut, armé de ce pouvoir, le défaire* »⁷⁶. C'est pour dire en effet que le pouvoir politique aux Comores qui bafoue les normes et valeurs sociales ; n'est pas un système figé, les citoyens peuvent défaire ce système à l'issue d'un conflit ouvert pour l'instauration d'un modèle politique qui protège les valeurs de la société.

⁷⁶ Pierre Bourdieu, La misère du monde, Seuil, 1993

Pour finir, il est donc évident qu'on peut se demander en quoi la civilisation occidentale ne pourrait pas épauler la tradition comorienne ? La raison même se trouve visiblement au long de notre travail. Tout semble en effet indiquer que les Comores sont un pays entièrement dominé par la culture de la foi musulmane, d'une foi mystique donnant la primauté à la vie dernière (l'au-delà), ne pourrait pas se mêler avec une civilisation qui depuis la renaissance s'est engagé dans un processus de sécularisation jalonné par la séparation de l'Eglise et l'Etat. Cela laisse à dire que « *l'Afrique musulmane avec l'occident moderne a été le choc de deux cultures ayant deux visions du monde antagoniste* »⁷⁷. Il s'agit à ce sens de deux cultures antagonistes : celle du salut après la mort et celle du salut de ce bas monde.

1.3. Constitution occidentalisation pour quels citoyens ?

Il nous semble indispensable de donner une acception sur la notion de constitution avant d'aborder cette thématique. On peut définir la constitution comme la solution des problèmes suivant : « *La population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les richesses, etc.* »⁷⁸. Il s'agit alors d'instaurer des lois qui conviennent à la société relatives aux phénomènes cités. Serait-ce à se demander, comment peut-on espérer un changement aux Comores entre deux lois de civilisation antagoniste ?

Il va de soi que l'ordre de la foi musulmane entre en conflit avec l'ordre de la culture occidentale au sein de l'archipel ; d'un côté, la population qui s'identifie à la foi musulmane non seulement elle croit à la fin du monde mais l'espère et œuvre pour elle. De l'autre côté, l'Etat qui incarne une culture occidentale qui décrète même « la mort de Dieu » à la pensée agnostique de Nietzsche. Ce dilemme se pose dans l'archipel et il semble être à l'origine du blocage au changement. Chacun par tous les moyens cherche à conserver son influence, à protéger ses intérêts et à croître ses privilèges. Néanmoins, une chose est certaine : « *Nous avons tendance à oublier les choses auxquelles nous ne croyons plus (...) car nous agissons spontanément dans le sens de nos opinions et de nos croyances* »⁷⁹. Comme nous l'avons clairement présenté sur la deuxième partie que la quasi-totalité de la population comorienne fait recourt à la justice religieuse qu'à la justice occidentalisation. Conformément à ce point de vue de Bouthoul, c'est parce que les comoriens sont inculqués de la civilisation arabo-musulmane et qu'ils agissent spontanément dans le

⁷⁷ Cheikh Hamidou, Kane, L'aventure ambiguë, Paris Juillard, 1961

⁷⁸ Julien Benda, op. cit.

⁷⁹ G. Bouthoul, op. cit.

sens de leur croyance. Une loi qui présentera des valeurs contradictoires à la croyance populaire sera automatiquement rejetée ou négligée par les membres de la société.

Il apparaît clairement qu'il est temps que l'Union des Comores instaure un modèle constitutionnel compatible à la réalité locale à savoir la religion, les mœurs, le climat, etc. Il serait convenable par rapport à un pays comme les Comores d'instaurer l'islam politique. Ce dernier, peut être une forme efficace de résistance légitime à l'hégémonie des puissances occidentales et aux dictatures corrompues entretenues par la puissance française. Dans ces derniers décennies, les pays musulmans, où l'Etat se réfère aux valeurs occidentales connaissent des émeutes et un développement des mouvements qui demandent le retour à l'Islam politique ou son instauration à l'instar de la Tunisie et l'Egypte. Paradoxalement, nous voyons aujourd'hui la réaction de l'occident contre l'instauration des Etats Islamiques. Dès lors, comment peut-on espérer une conciliation entre ces deux civilisations ? Il convient de distinguer ici, Etat islamique et « Etat terroriste ». Nous avons indiqué avant que le terrorisme est strictement interdit par les textes fondamentaux de l'Islam.

Dans la plupart des pays musulmans, l'Islam est proclamé religion d'Etat et source principale de toute législation comme le cas des Comores où la constitution est dite, nous citons : « inspirée de l'Islam, religion d'Etat ». Pourtant, ce n'est pas tant qu'un Etat se dit religieux qu'il soit avéré comme tel, mais c'est plutôt la pratique qui justifie ce que l'on dit. Dans certains pays comme l'Arabie Saoudite, le coran est considéré comme la constitution elle-même sans la moindre mixité car l'application de la « sharia » islamique refuse à son application authentique le mélange avec d'autres lois considérées comme étrangères à la tradition musulmane. C'est à cette condition que l'Arabie Saoudite a refusé de signer la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, car elle constitue, par certains aspects, une négation des droits de Dieu⁸⁰. Cette déclaration résume l'application des conventions laïques.

Il convient de retenir que trois concepts fondamentaux de l'Islam font que le modèle politique occidental ne pourrait pas gouverner une société musulmane : la « ummah » (communauté globale des croyants) porteuse d'un message divin à l'humanité toute entière (selon l'Islam) par le moyen du « Fath » (conquêtes territoriales, ouverture du monde à l'islam) et du « jihad » (combat au service de la religion). Ainsi, la civilisation islamique reste encore partiellement attachée à sa philosophie traditionnelle et au statut de

⁸⁰ Voir droits de Dieu, page 56

la loi religieuse (sharia). Ce qui exprime certaine réticence à l'égard du droit international. En analysant objectivement ces trois concepts fondamentaux cités à savoir la « umma », le « Fath » et le « jihad », on conçoit l'idée de la politique occidentale telle que l'imposition de la culture occidentale dans l'échelle mondiale (ummah), la politique occidentale de colonisation et de domination (Fath) et enfin l'intervention militaire ou coalition militaire des occidentaux dans les différents pays du monde (jihad).

1.4. Reforme de l'enseignement

Un dernier point qui mérite d'être souligné par rapport à notre problématique, est sans doute l'enseignement. Il est clair que la civilisation occidentale est introduite dans les pays africains par le biais de l'enseignement. Le verbe « enseigner » est défini comme « *faire acquérir la connaissance ou la pratique d'une science, d'un art, etc.* »⁸¹. Par rapport à cette définition, il nous reste à se demander quels genres des connaissances acquises ? Pour quels moyens de transmission et pourquoi ?

Il est clair que chaque individu ou groupe d'individu vivant en société agit en rapport des habitudes collectives, et ces habitudes sont en grandes parties régies par les besoins collectifs des membres de la société. Ainsi, la structure de la société considérée comme cause devrait logiquement déterminer la structure du système d'enseignement, comme le souligne Raymond Aron que l'éducation est un processus social et chaque société a les institutions pédagogiques qui lui conviennent. De la même façon que chaque société a une morale, qui en gros, est adaptée à ses besoins, de même, chaque société a des méthodes d'éducation qui répondent aux besoins collectifs. Il serait hypocrite de notre part de croire que le système d'enseignement colonial formerait des élites patriotes capable de remédier le problème de développement que l'archipel fait face aujourd'hui. Il nous serait honnête de préciser qu'il fallait réfléchir sur les points essentiels qui déterminent cette dépendance éducative afin de préparer des patriotes capable de faire face aux problèmes que connaît le pays. Le système d'enseignement colonial ne préparera que des élites marionnettes car le système d'enseignement actuel aux Comores œuvre au maintien de la culture française.

Face à cela, il nous paraît crucial de proposer une approche dynamique qui pourrait fournir à un renforcement permanent du système d'enseignement au sein de l'archipel.

Il s'agit à ce sens :

⁸¹ Le Petit Larousse 2013

- D'élaborer des méthodes éducatives compatibles aux besoins collectifs à savoir, la croyance, la tradition, etc.
- D'introduire une éducation civique dans les classes primaires jusqu'au collège pour former des futures patriotes, mais non plus des pions au service de la France.
- De considérer la langue comorienne comme langue d'enseignement et non plus la langue Française. Autrement dit, : *« il est temps, pour nos gouvernements et pour ceux qui luttent pour le devenir (de l'archipel) d'introduire l'enseignement de la langue comorienne dans les établissements scolaires (...) cet enseignement de la langue comorienne doit être obligatoire dès les classes de primaire jusqu'à la fin des études secondaires »*⁸².

Section 2 : Atouts et inconvénients de la recherche

2.1. Les difficultés rencontrées sur la mise en œuvre de la recherche

Lors de notre descente du terrain, certains enquêtés ont franchement trouvé le sujet de recherche très sensible. La plupart ont eu mal à répondre à nos questions par peur d'être coupable à un préjudice. Même les autorités ont fait preuve d'hésitation à fournir les données et les informations. Quant aux ménages, certains ont même osé de nous supplier à ne pas évoquer leur nom et leur adresse quelque part, à tel en scène que nous avons-nous même ressentis la peur d'aborder le sujet puisque comme le disait Grawitz, *« On peut retenir le fait que les sociologues constatant l'injustice de la société, objet de leur étude, se demandent si la fameuse neutralité scientifique, ne les rend objectivement complice d'un régime »*⁸³. Il est donc évident que nous assumons le risque d'être parfois mal compris ou par fois trop critiqué, mais tout en étant conscient du résultat attendu. Comme nous l'avons dit, certains responsables refusent même de fournir des informations, ils jugent notre travail comme étant un moyen de dévoiler leurs secrets devant tout le monde.

En outre, sur le plan méthodologique, il est essentiel de souligner que les méthodes des sciences sociales connaissent quelques limites surtout sur le fait que les résultats ne font pas l'objet d'une représentation quantifiable exacte. Les résultats fournis donnent des interprétations tendancieuses si l'on veut les comparer aux résultats de recherches des sciences dites « sciences exactes » comme la chimie, la physique, etc.

⁸² Said Ahmed Said Abdillah, op. cit.

⁸³ M. Grawitz, op. cit.

Par rapport à notre sujet proprement dit, il convient de souligner que ce travail de recherche est loin d'être achevé dans ce modeste mémoire. Autrement dit, la vastitude des thématiques et la grandeur du terrain nous exigent d'envisager des recherches complémentaires et approfondies dans les années à venir, plus précisément en 3^{ème} cycle. A ce sens, on constatera des points essentiels qui ne sont pas encore abordés dans ce mémoire.

2.2. Les avantages recueillis

Il est important de montrer combien ce stage nous a apporté des fruits inédits. D'abord, en tant que citoyen comorien, ce sujet nous a donné un aperçu intéressant sur l'histoire politique en général. Nous avons pu constater la réalité de la politique de l'union des Comores et la conséquence de cette politique. C'est pour dire que nous étions le témoin direct des informations recueillies.

En outre, ce stage nous a fournis des éléments essentiels sur le poids de la religion dans une société. Dans l'Islam par exemple, deux éléments fondamentaux nous précisent l'importance de considérer la croyance religieuse avant d'entreprendre un projet dans une société religieuse. Ces deux éléments en sont : la croyance en Dieu et la réaction en cause de cette croyance. En d'autres termes, la compréhension profonde de la transcendance c'est l'exigence de l'action chez le fidèle. Ce qui fait que toute politique destinée à une population religieuse et qui ne tient pas compte à leur croyance, cette politique sera automatiquement écarté de cette population.

Remarquons ensuite que tout terrain de recherche, c'est toujours le lieu de contradictions, c'est pour dire que contrairement aux autres enquêtés, certains ont trouvé le sujet très pertinent. Les émotions étaient énormes chez certains enquêtés, qui voyaient le sujet comme un point essentiel pour l'avenir politique et social de leur pays. Des institutions comme la CNDRS, le Ministère de l'Education Nationale nous ont recommandé de leurs offrir des exemplaires du document. A l'occasion de cette sympathie, on a pu aisément échanger d'expérience ensemble.

Enfin, en dépit des difficultés que connaissent les sciences sociales sur le plan méthodologique, les méthodes des sciences sociales connaissent un véritable succès dans notre société contemporaine. Seulement, les sciences sociales grâce à ses méthodes arrivent aujourd'hui à dévoiler les faces cachées des problèmes raciaux et religieux, des inégalités sociales, des problèmes politiques. La pertinence réside surtout le fait que ce

n'est pas seulement qu'elles dévoilent les faces cachées et ses problèmes, mais qu'elles tentent également à solutionner les problèmes.

Et pour clôturer cette dernière partie sans risque de se tromper, nous disons que les dirigeants comoriens qui prônent le système politique occidental, facilitent volontairement des violences symboliques qui engendrent même des sérieux conflits des valeurs au sein de l'archipel.

Cette influence impérialiste concourt au triomphe des intérêts Français. Et pour qu'il ait une solution préalable pour faire face à la dépendance volontaire des dirigeants, il fallait recourir au conflit social pour remédier les désaccords existants puisque le conflit joue un rôle de résolution aux éventuels désaccords.

CONCLUSION

En définitive, nous avons clairement constaté au long de notre démarche que le modèle politique colonial représente un facteur de blocage vis-à-vis de l'archipel en tant qu'un pays musulman. Pourtant aux Comores, les normes sociales qui permettent le contrôle social sont systématiquement liées aux valeurs coloniales. C'est ainsi qu'on observe une dysfonction réelle sur le plan social puisque la population comorienne est liée à la civilisation arabo-musulmane. Force est de retenir que le rapport de la civilisation arabo-musulmane avec la civilisation occidentale est réellement conflictuel. L'occident soupçonne la religion musulmane comme étant menace de la démocratie et de la sécurité des sociétés modernes, voire même ; d'une « religion terroriste » qu'il cherche à empêcher son expansion dans le monde. Est-ce à dire que le modèle politique occidental ne sera en aucun cas favorable pour gouverner une société musulmane. Contrairement à une idée commune, l'Islam a largement contribué par ses enseignements à la consolidation des sociétés musulmanes, à y promouvoir les valeurs de paix, de respects des droits humains et droit divins et de la coexistence pacifique entre les communautés. Nous voyons clairement d'après ce qui précède que la civilisation islamique a des positions contradictoires à l'égard du système politique occidental.

Au long de notre démarche, et par soucis d'objectivité, nous tenons à souligner qu'en réalité, ce sont les dirigeants comoriens eux-mêmes qui facilitent toute forme de domination au sein de l'archipel. La dialectique dominé/dominant est certes un phénomène éternel, mais ils dévient dramatique si le dominé lui-même n'est pas conscient à sa domination ou plutôt s'il œuvre à son propre détriment en accordant au dominant le chemin qui lui permettra à la domination. Il est généralement admis que certains pays musulmans tolèrent l'influence occidentale sans réserve, d'autre la rejettent radicalement parce qu'ils le considèrent comme un instrument impérial de domination et d'injustice, d'autres expriment des attitudes ambiguës où se mêlent l'adhésion et le rejet comme le cas des Comores. Adhésion, parce que, institutionnellement, l'Etat suit le modèle politique occidental, il est influencé par ce modèle politique impérial. Rejet, puisque la population rejette systématiquement les valeurs de ce modèle occidental et qu'en même temps l'Etat se prétend garantir une partie de la constitution à la loi islamique, est-ce à dire qu'il garantit deux lois antagonistes. Face à cela, il reste à se demander s'il fallait vraiment instaurer une nouvelle politique de rejet ou de rupture totale entre les deux pays ou non ? La politique de rupture totale face à la France comme l'a instauré Ali Soilih lors de son

règne, devrait être conçu comme un projet à long terme, mais pas une initiative d'agir à l'immédiat. La politique d'Ali Soilih a été ambivalente selon nos analyses : d'une côté, elle a été louable parce qu'elle était fondée sur la pratique sociale. Cette politique a voulu donner sens à l'indépendance de l'archipel. D'autre côté, elle a été banale puisqu'elle allait trop vite, non pas sur le développement endogène qui était louable d'aller même à la vitesse d'un TGV, mais seulement sur la politique extérieure, surtout sur la rupture non planifiée. Il nous reste de se demander comment l'archipel conçoit-il son avenir par rapport à ses relations avec la France et les pays arabo-musulmans ? Y-a-t-il un moyen propice pour s'écarter de cette influence ? Peut-on vraiment envisager un avenir meilleur de l'archipel avec une relation politique franco-comorienne ? Sans pour autant répondre à ces questions, notons qu'évidemment, pour souhaiter un avenir meilleur et sincère au sein du continent africain et dans l'archipel des Comores, il fallait que le regard d'une France civilisatrice sur une Afrique sauvage soit dépasser dans la conscience des dirigeants africains, afin de permettre si possible une relation franco-africaine apaisée et rationnelle qui donnera sens à l'indépendance de l'Afrique en générale et en particulier de celle de l'archipel des Comores.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

- Aktouf. (O), *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Presse universitaire de Québec
- Aron. (R), *les étapes de la pensée sociologiques*, Gallimard, 1971
- Ben Ali. (D) et Mgomri. (H) *Le grand mariage et ses implications dans le développement humain*
- Benda. (J), *La trahison des clercs*, éd. Grasset, 1958
- Bourdieu. (P), *La misère du monde*, Seuil, 1993
- Campenhoudt. Luc. (V) et Quivy. (R) *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 4ème Edition
- De varine. (H), *La culture des autres*, Seuil, 1976, p.128
- Durkheim. (E), *de la division du travail social*, PUF, 1991 (1ère édition 1893)
- Durkheim. (E), *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, 1986
- Fanon. (F), *peau noire masques blancs*, édition du seuil, 1952, Paris
- Gasnier. (J), *Lexique de philosophie*, Hatier, Paris, 1998
- Grawitz. (M), *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 11ème Edition, Paris 200
- Kabou. (A), *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, l'Harmattan, Paris, 1991
- Kane. (C). (H) *L'aventure ambiguë*, Paris Juillard, 1961
- Latouche. (S), *L'occidentalisation du monde*, la découverte poche, Paris 2005
- Le Bon. (G), *Psychologie des foules*, 28ème Edition, Alcan, 1921
- RABEMANANJARA, (J) *témoignage malgache et colonialisme*, présence Africaine, Paris, 1956
- RABEMANANJARA. (R), *Le temps sans retour : Mémoire de Madagascar*, L'Harmattan, 1998
- Revol. (R) *Dictionnaires des Sciences économique et sociales*, Hachette
- Sapir. (E), *Anthropologie*, Editions de Minuit, 1967
- Tocqueville. (A), *De la démocratie en Amérique*
- Tsé-toung. (M), *cinq essais philosophiques*, édition du peuple, pékin, 1976
- Weber. (M), *Economie et société*, collection Pocket Agora, 2003

Ouvrages spécifiques :

- Abdallah, Chanfi Ahmed, Islam et politique aux Comores, Edition l'Harmattan, 1999,
- Balandier. G, *sens et puissance*, PUF, paris 1971
- Baudelot (C). & Establet (R). (1971), *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspero
- Baudelot (C). & Establet (R). (1975), *L'école primaire divisée*, Paris, Maspero
- Berman. (P) *Les habits neufs de la terreur*, Hachette 2004
- Bourdieu (P) et Passeron.(J), *La reproduction, élément pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Ed de Minuit
- Bourdieu (P). (1966). *L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. Revue française de sociologie.* - vol.7 n°3.
- Denquin. J. M Introduction à la science politique, Hachette, 2^{ème} Edition, Paris, 2001
- DESCHAMPS. (A), *Les Comores d'Ahmed Abdallah*, Karthala, 2005
- FSQUEL. (J), *Mayotte, Les Comores et la France*, L'Harmattan
- Junior (F). (D) *Quand l'Afrique s'éveillera ... nouvelle du sud*
- Le Tourneau. (R), *Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulman*, Armand, Colin,
- Malinowski. (B) « *structure et fonction des sociétés primitives* », édition de minuit paris 1975
- Maurice Duverger, *la sociologie de la politique*, puf, 1973, paris
- Nkrumah. (K), *L'Afrique doit s'unir*, Paris Payot, 1964
- Said ahmed Said. (A), *COMORES, D'une République à l'autre*, Coelacanthé, coll politiki
- SOILIH. (S) et NASSUR. (M), *Ali soilihi l'élan brisé ?* L'Harmattan, 2000
- TEULON. (F), *Changement sociale et conflits*, Ellipses
- Weber. (M) « *le métier et la vocation de savant* » (1919). le savant et le politique, Plon 1979
- Ziegler. (J), *Main basse en Afrique*, Edition du seuil, 1998

Revus et articles :

- Avant projet de la loi référendaire portant révision de la constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001
- *Bibliographie du prophète*, publié par Agence des musulmans d'Afrique, Koweït
- Jazy. D, *Sociologie politique, école polytechnique de Tunisie*, Polycopié, 1995
- Le petit Larousse, 2013
- Lénine, *de l'Etat*, conférence faite à l'Université Sverdlov, le 11 juillet 1919
- Sollety. (M), *Le chômage des diplômés, moteur de la révolte tunisienne*, Le Monde, 7 janvier 2011
- Sollety. M, *Le chômage des diplômés, moteur de la révolte tunisienne*, Le Monde, 7 janvier 201
- *The African interpréter*, été, 1943
- UNESCO, *Démocratie, question et réponse*

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	iii
GLOSSAIRE	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN D’ETUDE ET CADRAGE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	
CHAPITRE I: CADRE SOCIOLOGIQUE DE LA POLITIQUE ET CONTEXTE HISTORICO-POLITIQUE DES COMORES.....	
Section 1 : Notion de « politique »	5
1.1 Les emplois du mot « politique »	5
1.2. La politique franco-africaine	7
<i>1.2..1 La politique française et l’Afrique noire</i>	7
1.2.1.1. Bref historique de la colonie africaine.....	7
1.2.1.2. L’indépendance de l’Afrique noire.....	8
1.2.2.2. Brève chronologie de l’indépendance de l’Afrique maghrébine.....	11
1.2.2.3. Les printemps arabe de 2011 : une révolution démocratique ou religieuse ?.	12
Section 2 : Histoire Sociopolitique des Comores	13
2.1. Présentation de l’archipel des Comores.....	13
2.2. Les Comores avant l’intervention française	15
2.3. Les Comores à l’époque coloniale.....	16
2.4. La marche vers l’indépendance	17
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE : QUE CHERCHE-T-ON ET COMMENT ?.....	
Section 1 : Exploration empirique et ethnométhodologie	19
1.1 Documentation et recueil d’informations	19
1.2. Pré-enquête	19
1.3. Méthode de recherche adoptée	20
1.4. Techniques vivantes	20
1.5. Observation participante.....	21
1.6 Prélèvement de l’échantillon	21

1.7. Elaboration du questionnaire	23
Section 2 : Méthode d'analyse de contenu et théorisation	23
2.1. La méthode génétique.....	23
2.2. La méthode fonctionnelle	24
2.3. La méthode structurelle	24
2.4. Méthode historique	25
2.5. Théorisation	25
DEUXIEME PARTIE : REALITES EFFECTIVES DE LA PRATIQUE POLITIQUE ET RELIGIEUSE	
CHAPITRE III : FONCTION ET STRUCTURE DE LA VIE SOCIETALE AUX COMORES.....	
Section 1 : Fonction du pouvoir traditionnel	27
1.1. Le grand mariage aux Comores.....	27
Section 2 : Structure du pouvoir religieux aux Comores.....	29
2.1. L'islam aux Comores	29
CHAPITRE IV : PERENNISATION D'UNE STRUCTURE ANOMIQUE	
Section 1 : Structure institutionnelle et aspect du problème	37
1.1. Structure politique	37
1.2. Organisation du système éducatif.....	40
Section 2 : présentation des résultats d'enquête	41
2.1. Justice occidentalisée et population musulmane	41
2.2. Points de vue sur le système d'enseignement.....	45
Section 3 : Crises institutionnelles: vérifications des hypothèses	48
3.1. Nation musulmane et justice occidentalisée.....	48
3.2. Résistance sur le système d'enseignement colonial	49
3.3. L'apport de la civilisation coloniale	50
CHAPITRE V : LA PRATIQUE DE L'ETHIQUE MUSULMANE	
Section 1 : La fonction de l'islam dans la société	51
1.1. La notion de Dieu en islam.....	51
1.2. Le statut du prophète	51
1.3. La « charia »	52
Section 2 : Evolution et dynamique de la religion musulmane	53
2.1. L'Islam et l'occident.....	53
2.2. L'islam et le terrorisme.....	54

TROISIEME PARTIE : ESSAI D'ANALYSE ET SUGGESTIONS	
CHAPITRE VI : ETAT MODERNE ET POPULATION MUSULMANE	56
Section 1 : Contradiction et mutation sociale.....	56
1.1. La politique pragmatique d'Ali Soilih.....	56
1.2. Les limites du soilihisme	58
1.3. Post-modernité et société musulmane	59
1.4. Mutation sociale et perte d'identité	61
Section 2 : Relation entre politique et foi	63
2.1. Interaction entre développement et foi	63
2.2. Religion et démocratie.....	65
2.3. Violence symbolique et valeurs sociales	66
CHAPITRE VII : SUGGESTIONS ET ALTERNATIVES.....	68
Section 1 : Dynamique sociale et éveil.....	68
1.1. La fonction du conflit dans une société	68
1.2. La recherche des valeurs disparus	70
1.3. Constitution occidentalisée pour quels citoyens ?.....	71
1.4. Reforme de l'enseignement.....	73
Section 2 : Atouts et inconvénients de la recherche	74
2.1. Les difficultés rencontrées sur la mise en œuvre de la recherche	74
2.2. Les avantages recueillis	75
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIE	79
LISTE DES TABLEAUX	I
LISTE DES FIGURES	II

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 Lieux de provenance de personnes enquêtées.....	22
Tableau n° 2 : Jours fériés non conformes à l’islam et opinion populaire	33
Tableau n° 3 : Noms et sièges des gouverneurs des îles	39
Tableau n° 4 : Le nombre des députés des îles.....	39
Tableau n° 5 : Le nombre des conseillers des îles.....	39
Tableau n° 6 : Répartition par île de la population urbaine et rurale	41
Tableau n° 7 : Considération de la population par rapport aux différentes justices existantes dans l’archipel.....	42
Tableau n° 8 : Choix des autorités par rapport aux différentes justices existantes aux Comores.....	43
Tableau n° 9 : Variation du taux de réussite au baccalauréat de la session 2007 à 2012....	45
Tableau n° 10 : Choix de la population sur le système d’enseignement.....	45
Tableau n° 11 : Choix de la population sur la langue d’enseignement	47

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 : Pourcentage d'opinion populaire sur les jours fériés	33
Figure n° 2 : Répartition par île de la population urbaine et rurale	41
Figure n° 3 : Pourcentage sur la considération des différentes justices existantes auprès de la population	43
Figure n° 4 : Pourcentage sur le choix des autorités aux différentes justices.....	44
Figure n° 5 : Pourcentage du choix de la population sur le système d'enseignement.....	46
Figure n° 6 : Pourcentage du choix de la population sur la langue d'enseignement.....	48

ANNEXES

QUESTIONNAIRE

ENQUETE AUPRES DE « MOUFTI » OU RESPONSABLE RELIGIEUX DE L'ETAT

Identification du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Ville ou Village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

RAPPORT ENTRE LES DIFFERENTES LOIS ET L'UNION DES COMORES

N°	Questions	Réponses codées
001	L'Etat pratique-t-il la loi musulmane comme justice ? 1. La moitié de la loi musulmane 2. La totalité de la loi musulmane 3. Non plus 4. Certains éléments 5. La loi occidentale 6. Autre (à préciser)
002	Selon vous, le modèle politique occidentalisé peut-il répondre aux besoins de la population comorienne ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Non, pourquoi ?
003	La loi musulmane peut-elle cohabiter avec une autre loi en matière de gouvernance ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

004	<p>Quelle est La place de la loi musulmane dans la constitution comorienne ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La constitution est inspirée dans la loi musulmane 2. Elle renforce la constitution en matière de croyance 3. Elle représente une grande partie de la constitution 4. Elle représente une partie moindre de la constitution 5. Autre (à préciser) : 	<p>.....</p>
005	<p>Selon l’Islam que représente le système politique occidentalisé ?</p>	
006	<p>Entre justice occidentalisée et justice islamisée, laquelle les comoriens font recours ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Occidentalisée</p> <p><input type="checkbox"/> Islamisée</p> <p>Pourquoi ?</p>
007	<p>Pour quelle raison l’Etat considère officiellement des fêtes d’autres religions que l’islam ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer par l’ONU 2. Habitude colonial 3. Volonté gouvernementale 4. Un Etat laïque 5. Autre (à préciser) : 	<p>.....</p>
008	<p>Quel moyen pouvez-vous proposer en tant que chef religieux pour la pratique politique occidentalisé aux Comores vis-à-vis des citoyens musulmans ?</p>	
009	<p>Avez – vous d’autres choses à ajouter ?</p>	

ENQUETE AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION

Identification du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Ville ou Village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

N°	QUESTIONS	RESPONSES CODEES
01	Entre le système ancien de la maternelle de la langue française et le nouveau système franco-arabe, lequel présente un avantage sur le pays? 1. Maternelle de la langue française 2. Franco-arabe Pourquoi ?
02	Quelle est l'importance d'un programme scolaire de contexte occidental sur un étudiant comorien ? 1. Profiter la civilisation occidentale 2. Habitude colonial 3. Imposé par l'ONU 4. Volonté gouvernementale 5. Une culture générale 6. Autre (à préciser) :
03	Dans quel niveau l'histoire des Comores est-elle enseignée ? 1. Primaire 2. Collège 3. Secondaire 4. Supérieur 5. Pas du tout

04	L'éducation civique a-t-elle une place sur le programme en tant que matière enseignée ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, pourquoi ?
05	N'Y a-t-il pas une relation entre langue d'enseignement (en tant que langue étrangère non maîtrisée par les Comoriens) avec l'échec aux différents examens nationaux ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, pourquoi ?
07	Avez-vous d'autres choses à ajouter ?	

ENQUETE AUPRES D'UN CONSEIL A LA PRESIDENCE

Identification du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Ville ou Village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

DIMENSION POLITICO-RELIGIEUSE ET CIVILISATION ETRANGERE

N°	QUESTIONS	REPONSES CODEES
01	<p>Pourquoi considère-t-on le dimanche comme repos hebdomadaire dans les institutions nationales aux Comores ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer par l'ONU 2. Habitude colonial 3. Volonté gouvernementale 4. Autre : (à préciser) :
02	<p>Quel est le motif de la considération des fêtes chrétiennes sur la nation comorienne ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer par l'ONU 2. Habitude colonial 3. Volonté gouvernementale 4. Un Etat laïque 5. Autre (à préciser) :

03	<p>Pourquoi considère-t-on les fêtes musulmanes dans les institutions nationales ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer par la ligue arabe 2. Nation musulmane 3. Volonté gouvernementale 4. Un Etat laïque 5. Autre (à préciser) :
04	<p>Quel est le motif de l'usage unique de la langue française sur l'enseignement aux Comores ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer par l'ONU 2. Habitude colonial 3. Volonté gouvernementale 4. Civilisation occidental 5. Autre (à préciser) :
05	<p>Quelle est la civilisation mieux adoptée pour véhiculer l'enseignement aux Comores ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Civilisation occidentale 2. Arabo-musulmane 3. comorienne 4. Autres (à préciser) :
06	<p>Avez-vous d'autre chose à ajouter ?</p>	.

ENQUETE AUPRES DES AUTORITES DE LA JUSTICE

N°	QUESTIONS	REPONSES CODEES
01	<p>Quelle est l'importance de la loi musulmane vis-à-vis de la justice aux Comores ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La constitution est inspirée dans l'islam 2. La constitution n'a rien avoir avec l'islam 3. La constitution suit le modèle occidental 4. La constitution est en rapport du model occidental, du modèle arabo-musulman et du contexte traditionnel local 5. Autre (à préciser) : 	<p>.....</p> <p>Pourquoi ?</p>
02	<p>La justice moderne peut-elle contraindre la justice traditionnelle en cas de sanction traditionnelle abusive ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Pourquoi ?</p>
03	<p>Entre justice occidentalisée, justice islamisée et justice traditionnelle aux Comores, laquelle peut être compatible à la réalité locale ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Occidentalisée 2. Islamisée 3. Traditionnelle 	<p>.....</p> <p>Pourquoi ?</p>
04	<p>Pour quelle raison l'Etat considère-t-il officiellement des fêtes d'autres religions que l'islam sur le territoire comorien?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer par l'ONU 2. Habitude colonial 3. Volonté gouvernementale 4. Un Etat laïque 5. Autre (à préciser) : 	<p>.....</p>

05	Selon vous, le modèle politique occidentalisé peut-il répondre aux besoins de la population comorienne ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, pourquoi ?
06	Avez-vous d'autres choses à ajouter ?	

ENQUETE AUPRES DES MENAGES (CITOYENS)

Identité du répondant

Nom : _____

Age : _____

Sexe : _____

Statut de l'enquêté : _____

Situation matrimoniale : _____

Ville ou village : _____

Numéro du questionnaire : _____

Date de l'enquête : _____

Date de dépouillement : _____

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT ET DU SYSTEME**JURIDIQUE**

N°	QUESTIONS	RESPONSES CODEES
01	<p>Entre le système d'enseignement occidentalisé, système d'enseignement arabo-musulman et le système franco-arabe lequel présente-il un avantage sur le pays?</p> <p>3. occidentalisé</p> <p>4. arabo-musulman</p> <p>5. franco-arabe</p>	<p>.....</p> <p>Pourquoi ?</p>
02	<p>Laquelle des langues d'enseignement souhaitez-vous qu'on élabore sur le système éducatif ?</p> <p>4. Langue Comorienne</p> <p>5. Langue Française</p> <p>6. Langue Franco-comorienne (système mixte)</p>	<p>.....</p>

03	<p>L'éducation civique a-t-elle une importance sur le programme en tant que matière enseignée ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si non, pourquoi ?</p>
04	<p>Laquelle des justices existantes dans l'archipel prends-tu en considération :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Justice occidentalisée 2. Justice islamisée 3. Justice traditionnelle 	<p>.....</p>
05	<p>Selon vous, le modèle politique occidentalisé peut-il répondre aux besoins de la population comorienne ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si non, pourquoi ?</p>
06	<p>Avez-vous d'autres choses à ajouter ?</p>	

ENTRETIENS LIBRES DESTINES AUX MENAGES

1. Comment pouvez-vous expliquer la considération des comoriens entre justice occidentalisée et justice islamisée ?
2. Qu'avez-vous à dire sur le système d'enseignement aux Comores par rapport au contexte local ?
3. A quelle importance la civilisation française porte-t-elle sur le domaine politique et social aux Comores ?
4. Selon vous, que deviendra la valeur comorienne de « wugnangna » par rapport à la civilisation matérialiste occidentale ?
5. Comment pouvez-vous expliquer la relation existante entre projet de développement à vocation occidentale vis-à-vis des citoyens musulmans ?
6. Avez-vous d'autres choses à ajouter ?

Résumé

Depuis la séparation de l'Etat et de l'Eglise en France aux années 1905, il s'installe un climat conflictuel entre l'Etat et la Religion. Aujourd'hui le conflit est centré particulièrement entre l'ordre de la foi musulmane et l'ordre de la culture occidentale. Il convient de retenir que la colonisation Française dans l'Afrique surtout dans les pays musulmans a résulté une véritable dysfonction par rapport à ce conflit des valeurs. Cette dysfonction est non seulement sur le cadre économique mais surtout sur le plan culturel et cultuel. Il convient de reconnaître qu'en dépit de cela, la pérennisation de la domination occidentale a suscité un éveil dans certains pays musulmans. Au nombre de ceux-ci, citons la Tunisie et l'Egypte. Les différents mouvements de ces dernières années que connaît l'Afrique maghrébine sont les conséquences de l'influence de la pratique politique occidentalisée vis-à-vis de ces nations musulmanes. Cette dynamique marque un refus manifeste de cette domination, en prônant le retour d'une gouvernance compatible au contexte local.

Cette même domination persiste dans l'archipel des Comores avec le même contexte, la différence est que jusqu'à maintenant, il n'ya pas des mouvements de contestation aux Comores. Le modèle politique de l'Union des Comores est très complexe. Il est d'un coté influencé par les idées occidentales qui garantissent une grande partie du contrôle social. Et d'autre coté, il est soumis à une population qui revendique systématiquement un modèle politique lié à leur conviction religieuse. Il est alors essentiel de souligner combien ce modèle complexe a résulté des conflits des valeurs et des clivages sociaux. Notons ensuite que ce système politique est soumis à des règles et normes liées à d'autres environnements sociaux que celui de l'archipel. Est-ce à dire enfin que ce modèle politique occidental ne pourrait pas gouverner une population musulmane. Face à une telle situation, il fallait que le peuple fasse recours au conflit social (revendication ouverte) puisque le conflit social est générateur du changement, afin de recourir à un modèle compatible à la réalité locale.